

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SAGE DU BAS LEON

Stratégie

JUIN 2012



**Version validée par la CLE
du 22 juin 2012**

STRATEGIE

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
<i>I.1. Avancement dans la démarche</i>	3
<i>I.2. Méthodologie d'élaboration de la stratégie</i>	3
II. LA STRATEGIE DU SAGE	5
<i>II.1. Organisation des maitrises d'ouvrage</i>	5
<i>II.2. Fonctionnement des milieux</i>	8
A. Paramètres azotés	8
B. Phosphore	15
C. Micropolluants (Pesticides et autres)	21
D. Zones humides	24
E. Morphologie des cours d'eau	27
<i>II.3. Satisfaction des usages littoraux</i>	29
<i>II.4. Satisfaction des besoins en eau</i>	38
<i>II.5. Inondation et gestion des eaux pluviales</i>	41
III. BILAN DE LA STRATEGIE PAR SOUS BASSIN VERSANT	43
ANNEXE : SITES D'ÉCHOUAGE D'ULVES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE IDENTIFIES DANS LE SDAGE LOIRE BRETAGNE 2010-2015	58

I. PREAMBULE

I.1. AVANCEMENT DANS LA DEMARCHE

La phase d'étude des tendances et scénarios, achevée respectivement en février 2011 et mars 2012, a permis de bâtir pour les différents enjeux du SAGE, un ou plusieurs scénarios alternatifs répondant aux objectifs fixés (ou à différents niveaux d'objectifs envisagés).

Les réunions de concertation menées entre mars 2011 et mars 2012 ont permis d'impliquer l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau ainsi que les représentants des différents secteurs d'activités et usagers dans :

- la construction des scénarios alternatifs
- l'étude de leur faisabilité et de leur efficacité. L'objectif était de mesurer leur capacité à répondre, tels qu'ils étaient calibrés, aux objectifs de reconquête de la qualité de la ressource et des milieux, aux enjeux quantitatifs, littoraux et organisationnels.

A l'issue de cette phase de concertation (Commissions thématiques, groupes de travail sur des thèmes spécifiques ou par secteur d'activité, 2 réunions du bureau de CLE), **la Commission Locale de l'Eau réunie le 30 mars 2012 a validé l'étude des scénarios alternatifs et défini les orientations de la stratégie du SAGE.**

I.2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Suite à l'expression par la CLE des orientations pour la stratégie du SAGE, ces dernières ont été retravaillées dans le cadre d'une Commission, réunissant l'ensemble des commissions thématiques, qui s'est tenue le 19 Avril 2012. Cette stratégie a été également discutée dans le cadre :

- du Bureau de la CLE du 7 Juin 2012. Ce dernier, sollicité pour étudier la stratégie rédigée, s'est réuni pour étudier le document sur l'ensemble des enjeux du SAGE ;
- de la **Commission Locale de l'Eau du 22 Juin 2012 qui a étudié puis validé cette stratégie** : il convient de préciser le rôle important et décisif des collèges de la CLE à cette étape d'élaboration du SAGE car la stratégie représente l'étape-clef de définition du projet de SAGE.

L'élaboration de la stratégie constitue une étape importante de calage du projet. Elle vise à **formaliser le consensus entre les différents acteurs sur les objectifs (niveau d'ambition) et les moyens (orientations et dispositions) qui doivent permettre de les atteindre.** Elle permet également de vérifier la cohérence d'ensemble avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne.

Les modalités de mise en œuvre des objectifs, notamment pour les différents acteurs qui auront à porter les actions et leurs échéances respectives, sont précisées.

Le **choix de la stratégie** a pour objectif de préparer la phase suivante d'écriture des produits du SAGE, en **formalisant, dans un document écrit, les objectifs et orientations de moyens retenus**. Ces orientations **seront à décliner dans la phase suivante en dispositions du PAGD et du règlement**.

A noter que la portée de la stratégie d'un SAGE est avant tout celle d'un projet de territoire, dont la réussite, en phase de mise en œuvre, dépend du respect des engagements que chacun a pris dans le cadre de la démarche d'élaboration.

II. LA STRATEGIE DU SAGE

II.1. ORGANISATION DES MAITRISES D'OUVRAGE

Le tableau ci-après rappelle les différentes maîtrises d'ouvrage présentes sur les différents bassins versants du territoire en fonction des principales thématiques liées à l'eau.

1) OBJECTIFS

Les objectifs du SAGE sur cet enjeu transversal sont les suivants :

- ✓ Faire en sorte que toutes les actions envisagées dans le cadre du SAGE puissent être mise en œuvre dans le cadre d'un portage cohérent (complémentarité et subsidiarité entre les maîtrises d'ouvrage existantes privées et publiques)
- ✓ Eclaircir/Préciser les rôles et missions de l'ensemble des porteurs de projets locaux et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du bassin.
- ✓ Garantir à l'échelle du SAGE un suivi et une mise en cohérence de l'ensemble des programmes opérationnels menés, au regard des objectifs et des orientations du SAGE.

	Maitrises d'ouvrage existantes sur les bassins versants du territoire						
	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
Kermorvan	X	X	X		X	X	X
côtiers du Kermorvan	X	X	X			X	X
Aber Ildut	X	X	X	X		X	X
Landunvez	X	X	X			X	X
Kouer ar Frouit	X	X	X			X	X
Garo	X	X	X		X	X	X
Aber Benouic	X	X	X		X	X	X
Aber Benoît	X	X	X		X	X	X
Aber Wrac'h amont	X	X	X	X	X	X	X
Aber Wrac'h aval	X	X	X		X (sur le volet bactériologie mais pas nitrates)	X	X
Alanan	X	X	X		X	X	X
Quillimadec	X	X	X		X	X	X
Flèche	X	X	X			5 communes orphelines	X

En orange : absence de maitrises d'ouvrage

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

AXE 1 : PORTAGE DU SAGE ET ANIMATION/COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET DE SAGE

L'identification de la structure porteuse du SAGE est claire, il s'agit du Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon.

Les rôles et missions de la structure porteuse et de la cellule d'animation sont les suivants :

- o **impulser, coordonner les maîtres d'ouvrages opérationnels** en définissant les priorités et en assurant la **mise en cohérence des politiques menées sur l'ensemble du territoire**. Elle veille donc à la bonne intégration/prise en compte des objectifs et des orientations du SAGE dans les différents projets du territoire. Elle réalise également le suivi des indicateurs composant le tableau de bords établi pour évaluer la mise en œuvre du SAGE,
- o **assurer la réalisation et diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation** auprès de tous les acteurs locaux pour la bonne compréhension des enjeux et du projet de SAGE, pour le partage des objectifs du SAGE, des retours d'expérience du territoire.

AXE 2 : ORGANISATION ET ROLES DES MAITRISES D'OUVRAGE OPERATIONNELLES

Afin de permettre la mise en œuvre des actions à mener dans le cadre du SAGE, il s'agit de :

- **maintenir le canevas des maîtrises d'ouvrage existantes** privées et publiques avec une coordination à l'échelle des bassins versants et du SAGE ;
- **maintenir et développer les maitrises d'ouvrage de coordination** sur les bassins versants. Elles sont garantes de la mise en œuvre du projet de SAGE et ont également pour mission de coordonner à leur échelle les maîtres d'ouvrage locaux en charge d'une partie des actions/travaux. Elles sont également **le relais de la structure porteuse du SAGE et de sa cellule d'animation** en termes de **transmission de données** (notamment en lien avec le suivi du tableau de bord du SAGE), de diffusion d'outils de **communication** et de **sensibilisation** des acteurs locaux. Il s'agit ainsi de :
 - o favoriser et accompagner **l'émergence de structures opérationnelles à l'échelle des bassins versants « orphelins »** (la Flèche, Ker ar Frou et autres bassins côtiers), avec comme possibilité sur ces secteurs, la prise de compétences nécessaires par le/ les maîtres d'ouvrage les plus présents, pour répondre aux principaux enjeux du SAGE ;
 - o **élargir les prises de compétences** des structures concernées par les contrats existants : prise en compte du volet milieux aquatiques, actions agricoles, sensibilisation, ...

La stratégie du SAGE est d'assurer la **bonne coordination et la mise en cohérence** des actions à l'échelle du territoire du SAGE.

Le développement de maitrises d'ouvrages de coordination sur les bassins côtiers et sur le bassin de la Flèche est stratégique pour **l'amélioration des connaissances, la mise en œuvre et la coordination des actions à mener sur ces bassins.**

II.2. FONCTIONNEMENT DES MILIEUX

L'enjeu du SAGE « Fonctionnement des milieux » est décliné en différents objectifs relatifs aux paramètres le constituant : nutriments, micropolluants, morphologie des cours d'eau et zones humides.

A. PARAMETRES AZOTES

La masse d'eau souterraine « Léon » présente un report d'objectif de bon état global à 2027 en lien avec l'état chimique (nitrates).

La qualité des eaux superficielles du territoire du SAGE apparaît globalement dégradée vis-à-vis des nitrates. Seul l'Aber Ildut présente des teneurs compatibles au bon état.

Des phénomènes d'eutrophisation sont observés :

- blooms de cyanobactéries **sur les étangs du bassin de l'Aber Ildut**, malgré des concentrations en nitrates inférieures à 50 mg/l. Certaines espèces de cyanobactéries emmagasinent, dans leurs cellules, des poisons naturels appelés cyanotoxines qui sont libérées dans l'eau lors de la rupture ou de la mort de la cellule. Le contact ou l'ingestion d'une eau contaminée par trop de cyanobactéries ou de cyanotoxines peut occasionner des problèmes de santé. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces phénomènes et l'interaction entre ces facteurs est encore mal comprise. Néanmoins, ces blooms sont liés à la richesse de l'eau en nutriments (et surtout en phosphore) et à la stagnation des eaux.
- au niveau du littoral, **plusieurs sites de proliférations d'algues vertes sont identifiés sur le territoire du SAGE.**

SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 : Préserver le littoral

Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 répertorie 17 sites sujets aux proliférations d'algues vertes sur le territoire (cf. Annexe 1) à propos desquels il indique : « Les Sage possédant une façade littorale sujette à ces proliférations d'algues vertes établissent un programme de réduction des flux de nitrates de printemps et d'été parvenant sur les sites concernés. Ce programme comporte des objectifs chiffrés et datés permettant aux masses d'eau situées sur le périmètre du Sage d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE ».

Le SDAGE identifie également 8 sites en Bretagne, dont le bassin versant du Quillimadec et de l'Alan, comme bassins où les flux de nitrates doivent être réduits d'au moins 30%. Il indique que « pour ces cas, le programme de réduction des flux de nitrates est à définir avant le 31 décembre 2012 ». Un plan de lutte contre les algues vertes a ainsi été élaboré en vue de limiter ce phénomène de prolifération sur l'estuaire du Quillimadec et de l'Alan. Ce dernier a été présenté et validé en CLE du 23 janvier 2012.

Les sites les plus impactés en termes de surfaces sont localisés sur l'estuaire du Quillimadec et de l'Alan (échouage sur plage) et sur l'estuaire de l'Aber Wrac'h (échouage sur vasière).

A noter que le SDAGE Loire-Bretagne évoque l'anse de Goulven comme secteur insuffisamment étudié. Une amélioration des connaissances sur la Flèche est donc à prévoir.

1) OBJECTIFS

Stratégie - SAGE du Bas-Léon

Enjeu par bassin versant du paramètre NITRATES

Périmètres de référence :

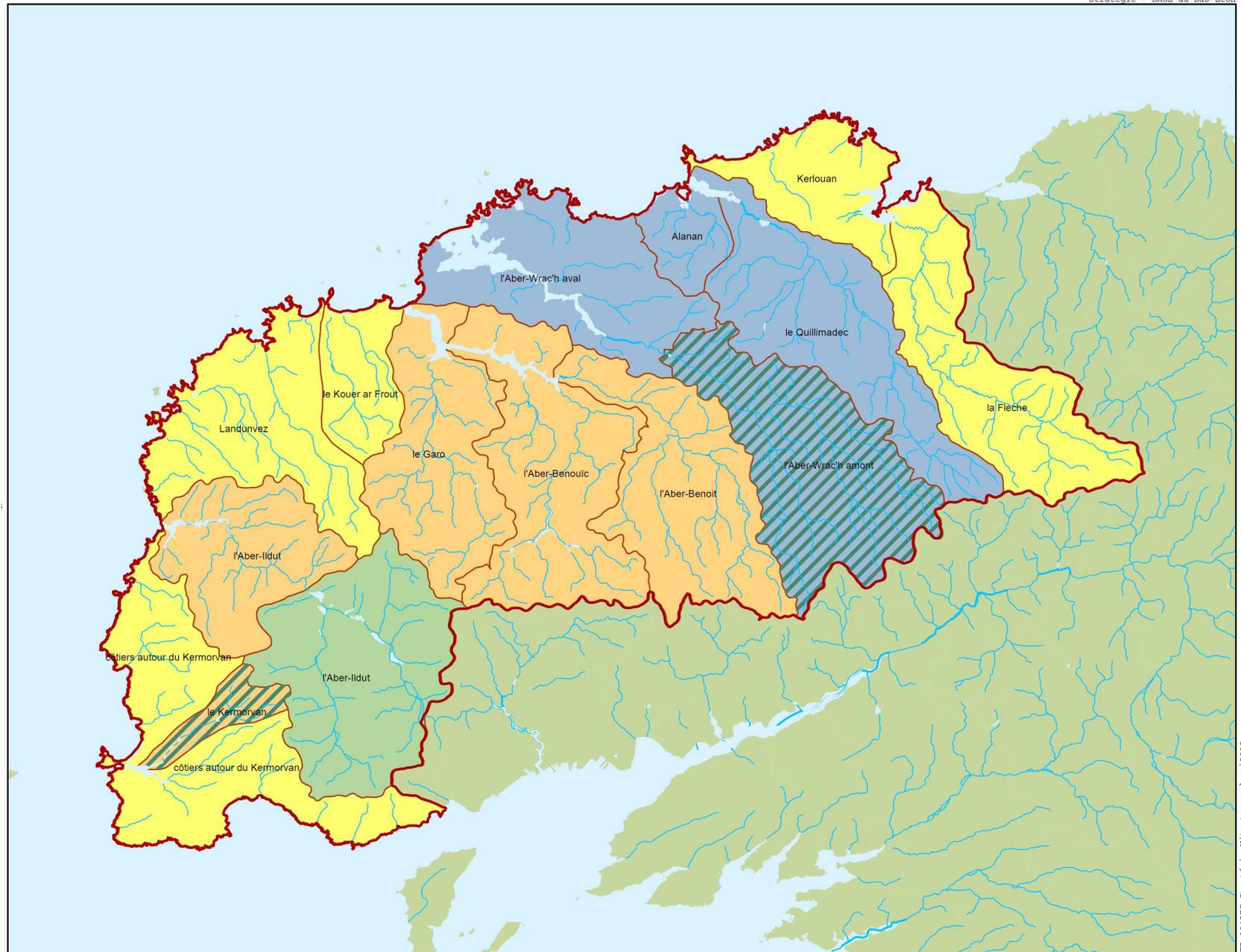
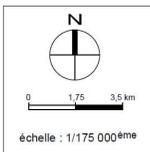


SAGE du Bas-Léon

Enjeux

-  Atteinte du bon état des eaux superficielles (NO3- < 50 mg/L)
-  Atteinte du bon état des eaux superficielles et amélioration des connaissances
-  Atteinte du bon état des eaux superficielles et limitation du développement des cyanobactéries dans les plans d'eau
-  Atteinte du bon état des eaux superficielles et satisfaction de l'alimentation en eau potable
-  Atteinte du bon état des eaux superficielles et des eaux littorales et satisfaction de l'alimentation en eau potable
-  Atteinte du bon état des eaux superficielles et des eaux littorales (NO3- << 50 mg/L)

source, références :
BD Carto 2006
AELB 2009



Les objectifs retenus sont donc les suivants :

- ✓ Améliorer la connaissance sur les cours d'eau côtiers (Kerlouan, Kouer Ar Frou, Landunvez et côtiers autour du Kermorvan),
- ✓ Atteinte du bon état sur l'ensemble des masses d'eau du territoire (eaux souterraines et eaux douces superficielles) : <50 mg NO₃/l. L'atteinte de cette concentration permettra de fait le respect de la norme qualité « eaux brutes » pour la production d'eau potable.
- ✓ Atteinte du bon état sur l'ensemble des masses d'eau littorales, via la réduction de présence d'algues proliférantes sur les sites concernés : <<50 mg NO₃/l.
- ✓ Limitation de la prolifération de cyanobactéries dans les plans d'eau du bassin de l'Aber Ildut. (Cet enjeu sera surtout traité dans la partie relative au phosphore).

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La stratégie du SAGE repose sur :

- **AXE 1** : la limitation des apports d'origine agricole ;
- **AXE 2** : la limitation des apports issus de l'assainissement (domestique collectif, individuel et industriel).

Au-delà de la stratégie « agricole » choisie dans le cadre du SAGE, d'autres politiques réglementaires et économiques ont des incidences fortes sur les orientations prises par les exploitants agricoles : évolution des règles de conditionnalité de la PAC, répartition entre les 1^{er} et 2^d piliers de la Politique Agricole Commune, règles de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les échanges agricoles (dé-régularisation), etc.

Réforme de la Politique Agricole Commune (2013)

Le cadre actuel de la Politique Agricole Commune a été fixé par les réformes de 2003 et de 2008 (réforme intermédiaire dite « bilan de santé ») jusqu'en 2013. Une nouvelle réforme est en cours et devrait aboutir à un nouveau contenu fin 2013 pour une mise en application sur la période 2014-2020.

La construction de la PAC 2014-2020 se déroule en plusieurs étapes :

- **2010 – 2011** : débat de la Commission européenne avec les Etats membres sur la base d'un document présenté par la Commission le 18 novembre 2010 ;
- **12 octobre 2011** : présentation officielle des propositions de réforme par la Commission européenne (disponible sur http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm);
- **2012** : négociations au niveau européen sur la base des propositions faites par la Commission européenne devant aboutir à un compromis le Conseil européen des ministres de l'agriculture et le Parlement européen
- **1^{er} semestre 2013** : débats nationaux sur les modalités de mise en œuvre dans chaque Etat membre pour notification à la Commission des modalités nationales à la mi 2013
- **1^{er} janvier 2014** : entrée en vigueur de la nouvelle PAC (2014-2020)

AXE 1 : LIMITATION DES APPORTS D'ORIGINE AGRICOLE

L'ensemble du territoire du SAGE est situé en zone vulnérable et en zone d'excédent structurel. Les bassins de l'Aber Wrac'h amont et du Kermorvan sont classés en zone d'action complémentaire. Le 4^e programme d'actions est entré en vigueur en 2009. La France a engagé une réforme de l'application de la directive nitrates.

Réforme de l'application de la directive nitrates

Cette réforme vise à répondre aux demandes de la Commission européenne dans le cadre de la procédure contentieuse portant sur les programmes d'actions nitrates français.

Cette réforme engagée vise donc :

- **la réorganisation de l'architecture des programmes d'actions et la révision de leur contenu ;**

La réforme crée un programme d'actions national qui fixe le socle réglementaire national commun aux 74 départements français concernés par des zones vulnérables. Les différentes mesures associées à ce programme national sont définies dans l'arrêté du 19 décembre 2011. Elles concernent :

- les capacités de stockage des effluents d'élevage,
- le stockage de certains effluents au champ,
- les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés,
- la limitation de l'épandage des fertilisants afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée,
- les modalités d'établissement du plan de fumure et du cahier d'enregistrement des pratiques,
- les modalités de calcul de la quantité maximale d'azote contenu dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement par chaque exploitation,
- les conditions d'épandage par rapport au cours d'eau.

Parallèlement, les programmes d'actions départementaux actuels évolueront vers des programmes régionaux qui préciseront, de manière proportionnée et adaptée à chaque territoire, les actions supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête et de préservation de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par les nitrates. Le dispositif reste à compléter en ce qui concerne le contenu des programmes d'actions régionaux.

- **la révision de la délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur lesquelles portent ces programmes d'actions ;**

Il s'agit dans un premier temps de simplifier les zonages existants (zones d'actions complémentaires, zones en excédent structurel,...) en mettant en place un seul type de zonage, dont la délimitation sera cohérente avec les enjeux de préservation et de restauration de la qualité des eaux (petites régions agricoles, bassins versants hydrographiques). Puis, dans un second temps, de faire évoluer la réglementation dans ces zones pour fixer des obligations claires sur la bonne utilisation des engrais azotés dans les élevages et la transparence des flux d'azote, tout en garantissant qu'aucune augmentation de la pression azotée d'origine animale n'intervienne dans ces territoires.

Les 4^{èmes} programmes d'actions départementaux actuels évolueront ainsi vers des programmes d'actions régionaux à leur échéance de juin 2013.

La stratégie du SAGE consiste, en complément de la réglementation existante (textes nationaux, éco-conditionnalité de la PAC, SDAGE, 4^e Programmes d'actions de la Directive Nitrates...) et des actions d'ores et déjà menées dans le cadre des contrats territoriaux, à :

- **Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques**, via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles pour améliorer les pratiques (gestion des effluents, fertilisation, rotations, prise en compte du drainage dans les pratiques, etc.) :
 - o sur les bassins où le bon état est atteint (objectif de non-dégradation) ; c'est le cas de l'Aber Ildut (*l'enjeu eutrophisation sur les bassins d'alimentation de ces étangs sera également traité par rapport au phosphore, élément de maîtrise de l'eutrophisation en eau douce superficielle*).
 - o sur les bassins où les concentrations sont supérieures à 50 mg/l mais restent proches de cette valeur.
- **Réduire davantage les fuites d'azote, via un appui plus soutenu**, dans le but d'évoluer vers des systèmes ou pratiques à basses fuites de nitrates (contractualisation de MAE notamment sur la base du volontariat, etc) : sur les zones où les enjeux apparaissent forts :
 - o Enjeu d'atteinte du bon état (fort écart au 50 mg/l) : Flèche et Aber Benouïc,
 - o Enjeu eau potable : Aber Wrac'h amont et Kermorvan.
 - o Enjeu algues vertes : estuaire du Quillimadec et de l'Alanan et estuaire de l'Aber Wrac'h.
L'objectif de réduction des flux d'azote arrivant en estuaire des bassins versants du Quillimadec et de l'Alanan, afin de lutter contre le phénomène de prolifération d'ulves, est pris en compte par la mise en place du plan algues vertes.
A noter que l'accompagnement en place sur l'Aber Wrac'h (amont et aval) contribuera également à lutter contre les algues vertes sur l'estuaire.

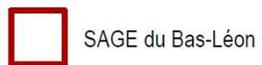
La carte ci-après présente la sectorisation retenue pour la stratégie.

→ La question de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des programmes d'actions se pose plus précisément sur la Flèche.

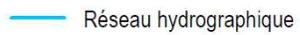
A noter que la stratégie développée sur les zones humides, (cf. §D), contribue également à la limitation du risque de transfert de l'azote vers les cours d'eau. Ces zones tampons ont un potentiel réel dans les processus de dénitrification.

Sectorisation retenue pour la limitation des apports azotés d'origine agricole

Périmètres de référence :

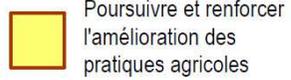


SAGE du Bas-Léon

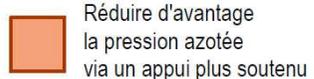


Réseau hydrographique

Stratégie

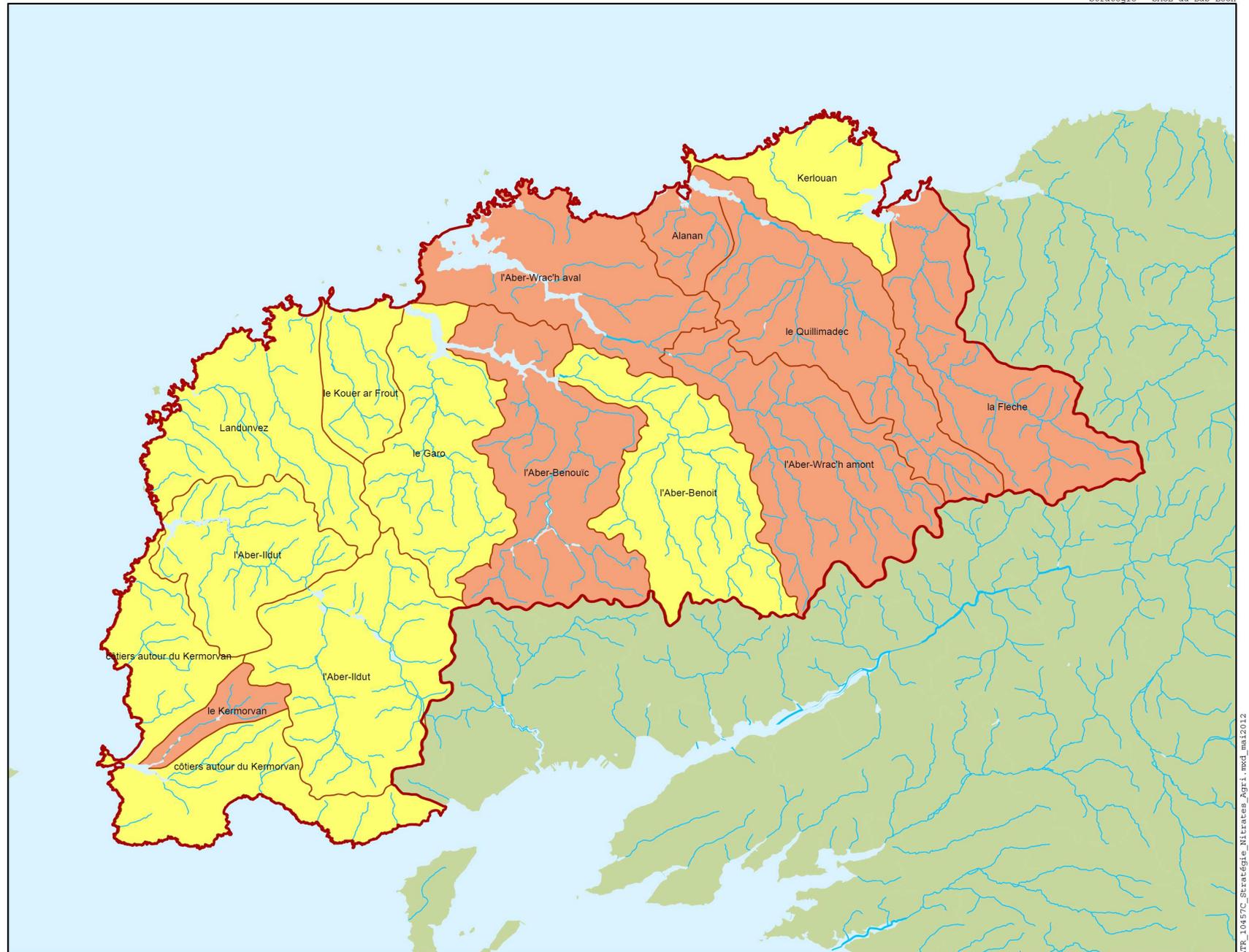
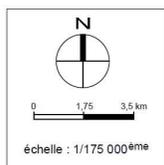


Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques agricoles



Réduire d'avantage la pression azotée via un appui plus soutenu

source, références :
BD Carto 2006
AELB 2009



APE_104570_Strategie_Nitrates_Agrt_mod_mai2012

SCB/2012

AXE 2 : LIMITATION DES APPORTS ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT

La stratégie du SAGE consiste à limiter **en priorité** les apports d'azote d'origine urbaine sur les sept sous bassins versants identifiés comme présentant un enjeu fort : Flèche, Aber Benouïc, Quillimadec, Alanan, Aber Wrac'h, Aber Ildut et Kermorvan, via :

- la fiabilisation de la collecte des effluents. Cette dernière consiste en :
 - o la réhabilitation des mauvais branchements (déversements d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales et inversement).
 - o la réalisation de diagnostics permanents de réseaux en vue d'identifier et de réhabiliter les collecteurs présentant des apports d'eaux claires parasites permanentes, liées à des infiltrations d'eau de nappe.
 - o une meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents par temps de pluie afin de réduire les rejets directs d'effluents non traités au milieu au niveau des principaux points noirs (déversoirs d'orage, principaux postes de relèvements principaux).
- L'amélioration du traitement des effluents au niveau des stations d'épuration sur le paramètre azote.

⇒ La fiabilisation de la collecte des effluents domestiques est aussi et surtout un élément majeur de la réduction :

- des apports bactériologiques vers les milieux aquatiques dans le cadre de la satisfaction des usages littoraux (cf. II.3)
- des apports de phosphore aux milieux aquatiques pouvant entraîner l'eutrophisation (cf. § B.)

En résumé, la stratégie du SAGE est :

- **d'accompagner les exploitants agricoles, en particulier sur les bassins à forts enjeux**, afin de **réduire les pressions azotées** via une animation agricole, (diagnostics individuels, conseils techniques...) et un appui à la contractualisation de mesures agro-environnementales.
- **de prioriser les actions sur l'assainissement visant à limiter les apports d'azote d'origine urbaine sur les sept bassins versants à fort enjeu** (Flèche, Aber Benouïc, Quillimadec, Alanan, Aber Wrac'h, Aber Ildut et Kermorvan).

L'absence de maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur les cours d'eau côtiers et sur la Flèche pose question pour l'amélioration des connaissances et pour la mise en place de programmes d'action de bassins versants.

B. PHOSPHORE

1) OBJECTIFS

Les objectifs retenus sont

- ✓ Améliorer la connaissance sur les cours d'eau suivants : Flèche, Kerlouan, Alanan, Aber Wrac'h aval, Kermorvan et côtiers autour du Kermorvan.
- ✓ Atteindre ou maintenir le bon état sur l'ensemble des masses d'eau du territoire, c'est-à-dire de ramener les concentrations en phosphore total sous 0,2 mg/L (0,5 mg/L pour les orthophosphates), qui est la limite haute de la classe du bon état/potentiel (en centile 90¹).
- ✓ Limiter le développement des cyanobactéries dans les plans d'eau du bassin de l'Aber Ildut

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La stratégie du SAGE vise une **action sur la réduction des flux de phosphore d'origine agricole et urbaine** sur les **zones prioritaires « phosphore » identifiées dans le cadre du diagnostic du SAGE (bassins présentant un écart au bon état)**. Celles-ci sont représentées ci-dessous. Il s'agit des masses d'eaux présentant de fortes teneurs en phosphore total (supérieures à 0.2 mg/L, en raisonnant sur le percentile 90 et en prenant en compte l'ensemble des points de suivi qualité disponibles sur le bassin) et/ou de bassins dont les plans d'eau sont soumis à des développements de cyanobactéries.

¹ Le centile 90 met en évidence la valeur maximale mesurée non dépassée par 90 % des mesures effectuées. Le rang de la valeur à retenir est donné par la formule suivante :

$Rang = \text{Arrondi de } [(nombre \text{ de mesures dans l'année} \times 0,9) + 0,5].$

Enjeu par bassin versant du paramètre PHOSPHORE

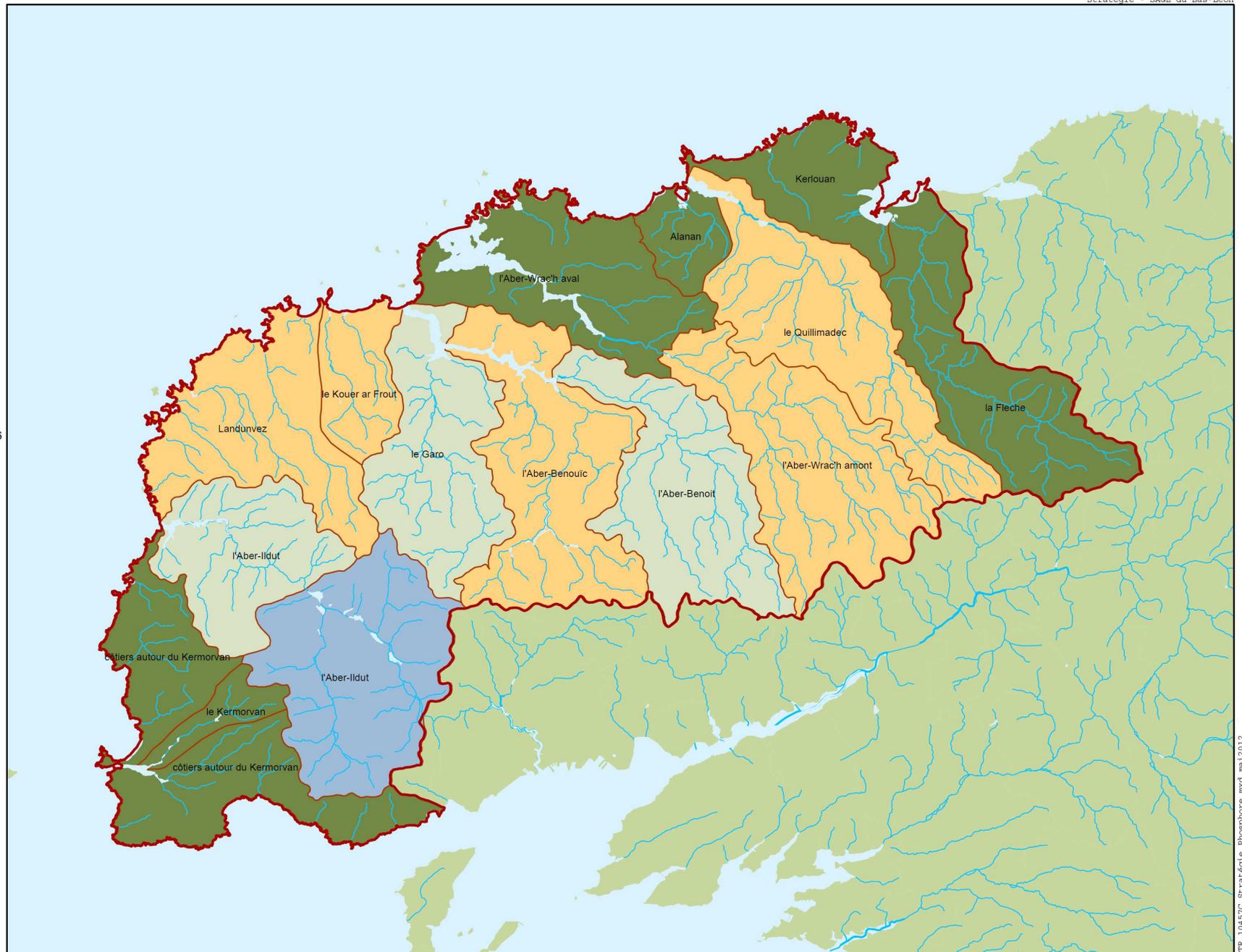
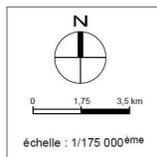
Périmètres de référence :



Enjeux

-  Atteinte du bon état (< 0,2 mg/L)
-  Amélioration des connaissances sur les teneurs en Phosphore
-  Maintien du bon état
-  Maintien du bon état et limitation du développement des cyanobactéries dans les plans d'eau

source, références :
BD Carto 2006
AELB 2009



La stratégie se décline en deux axes sur ces zones prioritaires :

- **AXE 1 :** La réduction des pollutions d'origine agricole :
 - o Equilibre de la balance globale pour le phosphore ;
 - o Réduction du risque de transfert du phosphore particulaire contenu dans les sols vers les eaux (érosion, ruissellement).
- **AXE 2 :** La réduction des sources domestiques de phosphore :
 - o Adaptation des rejets de phosphore des stations d'épuration, de manière à les rendre compatibles avec le bon état DCE (mise en œuvre la mesure 3A1 du SDAGE)
 - o Déversements directs dus aux mauvais branchements ;
 - o Surverses depuis les réseaux d'assainissement collectifs ;
 - o Assainissement non-collectif dans une moindre mesure

AXE 1 : LA REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Ceci passe par deux axes de travail :

- **l'équilibre de la balance globale pour le phosphore.**

Il est demandé par le SDAGE Loire Bretagne.

Disposition 3B-2 du SDAGE Loire Bretagne : équilibrer la fertilisation lors du renouvellement des autorisations

Les arrêtés préfectoraux pour les nouveaux élevages et autres nouveaux épandages sont fondés sur la règle de l'équilibre de la fertilisation phosphorée conformément à l'article 18 de l'arrêté du 7 février 2005.

Pour les élevages et autres épandages existants, à la première modification apportée par le demandeur entraînant un changement notable de l'installation (extension, restructuration...), la révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation en application de l'article R.512-33 du code de l'environnement est fondée sur la règle de l'équilibre de la fertilisation phosphorée. L'arrêté peut accorder un délai de cinq ans pour la mise en conformité sous réserve de la mise en place à titre conservatoire de mesures compensatoires évitant tout risque de transfert.

Dans le cadre de la stratégie du SAGE, il a été choisi de ne pas aller au-delà mais de mettre en place une animation permettant l'accompagnement individuel des exploitants du territoire sur la mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation phosphorée.

- **la réduction du risque de transfert vers les eaux (érosion, ruissellement) via :**
 - o **une meilleure maîtrise des apports liés à l'érosion des berges due à la divagation des cheptels le long ou dans les cours d'eau.** Cet orientation est traitée dans le volet « morphologie » ;
 - o **la restauration ou la création d'un aménagement bocager structuré de manière cohérente pour assurer ce type de fonctionnalité.** Les haies constituent des freins hydrauliques ayant pour effet de favoriser l'infiltration et de limiter le ruissellement. Cela agit particulièrement sur les flux de phosphore

⇒ L'aménagement bocager est également un des moyens de limiter et / ou ralentir les transferts de produits phytosanitaires ou d'éléments bactériologiques transportés par ruissellement : cf. § C. et II.3.

dont la dynamique est associée aux particules du sol (phénomène d'adsorption du phosphore à la surface des particules du sol). En agissant sur le ruissellement et en favorisant le dépôt des particules de sol détachées lors d'événements pluvieux importants, le bocage tient un rôle important dans la réduction du phénomène d'érosion et limite donc le transfert de phosphore vers les eaux de surface.

La stratégie du SAGE est donc d'encourager les différentes collectivités compétentes à s'engager dans des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du maillage bocager, type Breizh Bocage, à l'image de ce qui est prévu dans le cadre des contrats de bassins du Kermorvan et de l'Aber Benoît-Aber Wrac'h aval et du plan algues vertes sur les bassins du Quillimadec et de l'Alanan.

La stratégie du SAGE recommande également l'inscription au PLU des éléments du bocage, permise par la loi Paysage : article L123-1-7 du code de l'urbanisme « espaces verts protégés ».

La loi Paysage : article L123-1-7 du code de l'urbanisme « espaces verts protégés »

Elle permet entre autres de ne réglementer que l'arasement, sans aucune contrainte sur l'entretien courant d'une haie. Ce recensement permet d'inscrire au règlement du P.L.U. une « demande d'autorisation d'arasement » accompagnée de la constitution d'une « commission bocage » destinée à traiter les demandes ponctuelles et à juger de leur bien fondé. En cas d'accord d'arasement, la « commission bocage » est également chargée de discuter avec l'exploitant des différentes opportunités de compensation de la longueur détruite et de juger, en dernier lieu, de la cohérence de la demande « arasement-crédation ».

Le recensement et l'inscription du bocage dans le PLU n'a pas pour objectif de le figer. En effet, son évolution est inévitable, qu'elle soit liée à l'évolution des pratiques agricoles ou au développement de l'urbanisation. Toutefois, l'inscription permet de contrôler son évolution, en introduisant la notion de mesure compensatoire en cas de demande d'arasement.

A noter : l'inscription au PLU des éléments du bocage en tant qu'espaces verts protégés et non en tant qu'espaces boisés classés (EBC) est beaucoup moins contraignante. Effectivement, tout espace ou linéaire arboré répertorié au document graphique du P.L.U. comme espaces boisés classés doit répondre aux deux obligations suivantes :

- La pérennité de la destination boisée (interdiction de changer l'occupation de la parcelle),
- l'obligation d'une autorisation pour les coupes et abattages (hormis l'entretien).

Ce classement impose l'accord de l'administration pour les travaux d'abattage, d'arasement... Il est donc à utiliser dans des cas très spécifiques d'éléments à hautes valeurs patrimoniales.

- **l'entretien de ces éléments du bocage afin d'assurer leur pérennité.** Il s'agira, par le biais d'une animation, d'un accompagnement, d'encourager l'entretien via la contractualisation de MAE par exemple, la valorisation du bois, ...

AXE 2 : LA REDUCTION DES SOURCES DOMESTIQUES DE PHOSPHORE

La stratégie du SAGE, sur les bassins prioritaires, vise :

- **La réduction de l'impact des rejets de phosphore des stations d'épuration :**
 - o En relayant les prescriptions de la disposition 3A-1 du SDAGE Loire-Bretagne concernant les rejets de phosphore :
 - pour les stations d'épuration collectives : 2 mg/L en moyenne sur les stations d'épuration de 2000 à 10 000 EH et 1 mg/L en moyenne sur les stations d'épuration de plus de 10 000 EH.
 - pour les stations d'épuration industrielles (installations soumises à autorisation) : 2 mg/l en moyenne annuelle pour des flux de phosphore sortant compris entre 0,5 kg/j et 8 kg/j et 1 mg/l en moyenne annuelle pour des flux de phosphore sortant supérieurs à 8 kg/j.
 - o De manière plus générale, en prenant en compte, dans les arrêtés préfectoraux, des niveaux de rejets qui ne compromettent pas l'atteinte ou le maintien du bon état DCE, lors de tout nouveau projet ou lors de réhabilitations, extensions de stations existantes.

Concernant l'existant, les stations de type boues activées actuellement présentes sur les 5 bassins prioritaires montrent des rendements sur le phosphore satisfaisants. Les rendements obtenus par lagunage sont moindres. Cependant, un changement de filières pour les lagunes en vue d'obtenir un meilleur rendement entraînerait des coûts importants pour une efficacité limitée. Il est donc plutôt proposé que cette problématique phosphore soit considérée lors des extensions ou réhabilitation de ces stations présentes sur les 5 sous bassins versants concernés.

Zoom sur les rendements et flux rejetés de phosphore des stations d'épuration présentes sur les 5 bassins prioritaires

Communes	Capacité (EH)	Filière de traitement	Bassin versant	Rendement sur le Pt (données 2008)	Flux rejetés en t Pt/an (données 2008)
Bourg-Blanc	4 000 EH	Boues Activées en aération prolongée	L'Aber Benouïc	84%	0,2
Coat-Méal	700 EH	Lagunage naturel	L'Aber Benouïc	60%	0,3
Le Drennec	1 300 EH	Boues Activées en aération prolongée	L'Aber Wrac'h amont	53%	0,6
Lannilis	11 700 EH	Boues Activées en aération prolongée	L'Aber Benouïc	rejet en mer	
Lesneven	13 500 EH	Boues Activées en aération prolongée	Le Quillimadec	93%	0,3
Ploudaniel	1 800 EH	Lagunage naturel	L'Aber Wrac'h amont	63%	0,4
Plouider	1 850 EH	Boues Activées en aération prolongée	Le Quillimadec	88%	0,1
Plouvien	1 650 EH	Lagunage naturel	L'Aber Benouïc	48%	0,5
Porspoder	3 420 EH	Boues Activées en aération prolongée	Landunvez	infiltration	
Saint-Thonan	4 000 EH	Boues Activées en aération prolongée	L'Aber Wrac'h amont	79%	0,5

- **La réduction des autres rejets domestiques pour les collectivités (liés aux mauvais branchements, aux surverses du réseau) :**
 - o par l'amélioration du niveau de collecte des effluents : diagnostics permanents de réseaux et travaux de réhabilitation des mauvais branchements (eaux usées sur eaux pluviales, ou eaux pluviales sur eaux usées) ;
 - o par une meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents par temps de pluie afin de réduire les rejets directs d'effluents non traités au milieu au niveau des principaux points noirs (déversoirs d'orage, principaux postes de relèvements principaux). Cela passe par l'analyse des besoins lors du diagnostic permanent des réseaux (avec mise à jour régulière), et par la mise en place de dispositifs de stockage temporaire des effluents ;
 - o par la réalisation des diagnostics et des travaux de réhabilitation des points noirs en assainissement non collectif (dans une moindre mesure).

⇒ La fiabilisation de la collecte des effluents domestiques est aussi et surtout un élément majeur de la réduction des « fuites » de bactériologie vers les milieux aquatiques dans le cadre de la satisfaction des usages littoraux (cf. II.3)

La stratégie du SAGE consiste donc en la **réduction des pressions agricole et domestiques sur les 6 bassins jugés prioritaires.**

A noter que l'absence de maîtrise d'ouvrage opérationnelle, notamment sur le Landunvez et le Kouer Ar Froud, pose question pour la mise en place d'un éventuel accompagnement des exploitants agricoles ou pour le portage de programmes bocagers.

Les moyens financiers des collectivités pour supporter d'éventuels investissements supplémentaires, pour l'amélioration des stations d'épurations (traitement du phosphore, non rejet en étiage le cas échéant), ou pour le portage de programmes bocagers peuvent constituer des freins à la mise en place de la stratégie.

C. MICROPOLLUANTS (PESTICIDES ET AUTRES)

1) OBJECTIFS

- ✓ Pour les pesticides : Atteinte, au sein des cours d'eau, de concentrations en produits phytosanitaires compatibles avec les exigences de distribution des eaux traitées **soit 0,1 µg/l par matière active et 0,5 µg/l pour la somme des pesticides.**
- ✓ Pour les autres micropolluants : limiter leurs impacts sur les milieux et améliorer les connaissances actuelles (pas au niveau du SAGE mais au niveau national).

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La stratégie se décline en deux axes :

- **AXE 1** : La réduction du recours aux pesticides pour les différents usages :
 - o Usages agricoles ;
 - o Usages des particuliers ;
 - o Usages des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures ;
- **AXE 2** : La limitation des transferts des micropolluants vers les milieux.

AXE 1 : LA REDUCTION DU RECOURS AUX PESTICIDES POUR LES DIFFERENTS USAGES

La stratégie du SAGE vise :

- **La réduction des usages agricoles de pesticides** :
 - o Par la sensibilisation et la formation des exploitants au recours au désherbage alterné, aux techniques alternatives de désherbage et aux systèmes d'exploitation économes en pesticides (en cohérence avec les évolutions proposés sur le volet nitrates : limitant des intrants).
 - o Par la mise en réseau des exploitants agricoles et des divers prestataires intervenant dans l'application des traitements phytosanitaires.

Ecophyto 2018

Le plan Ecophyto 2018 a été lancé à la suite du Grenelle de l'environnement en 2008. Son objectif est de réduire progressivement les usages de produits phytosanitaires (pesticides) de 50% d'ici à 2018 (en France).

Pour cela, plusieurs outils ont été mis en place :

- Le certiphyto (certificat individuel produits phytopharmaceutiques) : une formation visant l'utilisation responsable des pesticides (volets agricole et non agricole)
- La création de fermes pilotes afin de « démontrer » les bonnes pratiques
- La réalisation de bulletins de santé du végétal disponibles en ligne informant les agriculteurs de l'arrivée de parasites
- Des programmes de contrôle des pulvérisateurs

- **La réduction des usages non agricoles (collectivités, gestionnaires d'infrastructures et de voirie, particuliers...)**
 - o L'objectif est de généraliser à l'ensemble du territoire la mise en place de plans de désherbage et l'engagement à un niveau élevé de la charte de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides.
 - o La sensibilisation des particuliers à l'utilisation des produits phytosanitaires est mise en place dans le cadre des programmes de bassins versants. L'objectif est ainsi d'étendre cette sensibilisation sur l'ensemble du territoire et d'engager les magasins distributeurs de produits phytosanitaires dans cette démarche via la mise en place d'une charte « Jardiner au naturel ».
 - o L'objectif est de sensibiliser les différents gestionnaires d'infrastructures (CG, SNCF, ...) à l'utilisation de pesticides et d'envisager leur engagement dans une charte.

AXE 2 : LA LIMITATION DES TRANSFERTS DES MICROPOLLUANTS VERS LES MILIEUX

Pour les pesticides :

Au niveau de l'espace rural, l'obligation réglementaire du 4^{ème} PADN, concernant l'implantation et le maintien de bandes enherbées ou boisées sur une largeur minimale de 5 mètres le long de tous les cours d'eau, contribue à limiter les risques de transfert.

En complément, la stratégie du SAGE consiste à mettre en place des haies, talus qui ralentissent les écoulements vers les eaux superficielles et préconise ainsi la réalisation de schémas bocagers afin de préciser les aménagements nécessaires.

Au niveau des espaces urbains ou des surfaces imperméabilisées, l'utilisation d'outils comme les plans de désherbage ainsi que **l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, prévue dans le cadre de l'enjeu inondations**, permettront de réduire les risques de transfert.

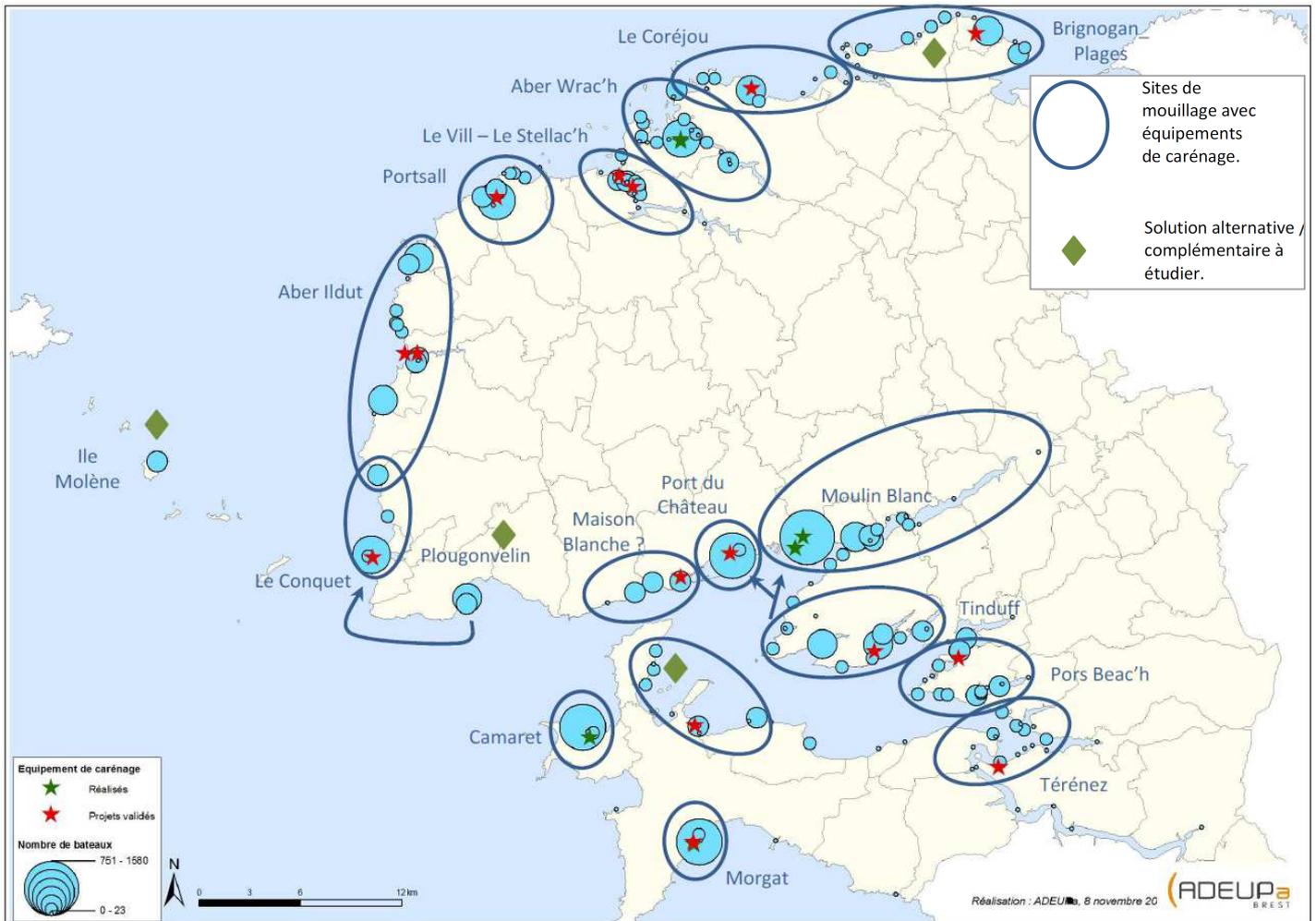
Pour les autres micropolluants :

La stratégie du SAGE consiste :

- à mettre à disposition des aménagements permettant une meilleure gestion des micropolluants, tels que :
 - o les aires ou cales de carénage. Elles garantissent une récupération de tous les produits issus du carénage et un traitement de ces effluents. On compte actuellement sur le territoire du SAGE une aire et une cale de carénage au port de l'Aber Wrac'h.

La stratégie du SAGE s'appuie sur le schéma de carénage du Pays de Brest, validé en comité syndical du Pays de Brest le 8 mars 2012. Ce dernier indique plusieurs sites avec un projet d'aire ou de cale de carénage validé :

Secteur	Site portuaire	Equipement	Maître d'ouvrage pressenti	Date de réalisation envisagée
Pays d'Iroise	Port du Conquet	cale de carénage	CCI de Brest	Programmée 2013
	Port de l'Aber Ildut	cale de carénage	Syndicat du plan d'eau	Programmée 2012 / 2013
		aire de carénage	Syndicat du plan d'eau	Programmée 2012 / 2013
	Port de Portsall	cale de carénage	Commune de Ploudalmézeau	En réflexion 2014 ?
Pays des Abers	Port du Stellac'h	cale de carénage	Communauté de communes du Pays des Abers	Programmée 2013
	Port du Vill	cale de carénage		Programmée 2013
		Port du Coréjou	aire de carénage	Commune de Plouguerneau
Côte des Légendes	Port de Pontusval	aire de carénage	Mécamer	En réflexion



- o les pompes de récupération des eaux de fond de cale au niveau des sites d'accueil des bateaux de plaisance en escale ;
- à garantir l'entretien de ces équipements pour assurer la pérennité de leur action ;
- à sensibiliser les acteurs industriels aux risques associés à des pollutions accidentelles (débordement de cuves de carburants lors de remplissages, ...)

La stratégie du SAGE consiste à **réduire l'ensemble des usages de produits phytosanitaires** mais également à **diminuer les conditions favorables au transfert** des pesticides vers les eaux.

D'un point de vue opérationnel, l'amélioration des pratiques phytosanitaires et la réduction de l'utilisation de ces produits s'appuieront sur une campagne de sensibilisation réalisée auprès de tous les utilisateurs et sur un accompagnement à l'utilisation de techniques alternatives.

Concernant les autres micropolluants, la stratégie vise la mise en place d'équipements portuaires ainsi que la sensibilisation des acteurs industriels aux risques de pollutions accidentelles.

D. ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des espaces stratégiques pour la qualité de l'eau. Ces dernières jouent un rôle tampon (interception et rétention temporaire) pour le phosphore et les pesticides et ont un potentiel réel dans les processus de dénitrification.

1) OBJECTIFS

Les objectifs retenus sont

- ✓ Avoir une connaissance fine sur la **localisation** des zones humides et leur **typologie** (fonctionnalités, degré d'altération, ...)
- ✓ **Maintenir et/ou reconquérir** les fonctionnalités des milieux humides recensés.

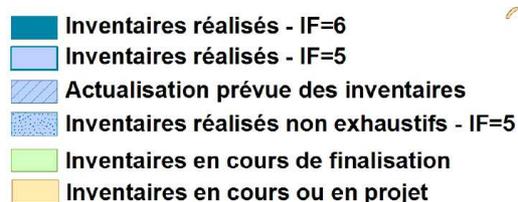
2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La stratégie se décline en trois axes :

- **AXE 1 :** la réalisation des inventaires de zones humides sur la base de la méthodologie départementale (Conseil général et Forum des Marais Atlantiques), avec pour objectif l'atteinte d'un indice de fiabilité des inventaires de 6 pour l'ensemble du bassin ;
- **AXE 2 :** La protection et la préservation des zones humides ;
- **AXE 3 :** La restauration des zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau.

AXE 1 : REALISATION DES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES

La stratégie répond ici dans un premier temps aux dispositions du SDAGE concernant l'inventaire par le SAGE des zones humides de l'intégralité du bassin. La connaissance sur le territoire du SAGE est hétérogène selon les bassins :



A noter que depuis la date de réalisation de la carte, les inventaires de certaines communes indiqués en cours ou en projet sont finalisés, c'est le cas notamment de Saint Thonan, Plouédern et Plounéventer.

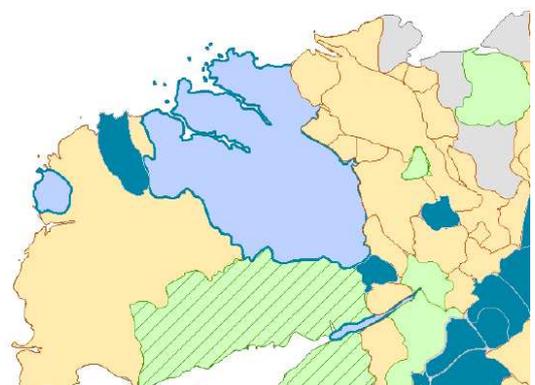


Figure 1 : avancement des inventaires de zones humides sur le territoire du SAGE du Bas Léon au 1er janvier 2012

L'objectif est d'aboutir à une connaissance homogène sur le territoire avec un indice de fiabilité (IF) élevé (IF=6 dans la méthodologie départementale), nécessitant :

- La délimitation des zones humides par un travail de terrain : analyse des critères botaniques et/ou pédologiques d'identification de ces zones (arrêté du 1er octobre 2009) ;
- Une procédure de concertation comme indiquée dans le cahier des charges départemental ;
- Un rendu cartographique de précision et un bon calage géométrique.

La stratégie du SAGE est donc fonction de la connaissance des zones humides sur les secteurs (cf. Figure 1) :

- pour les secteurs ne bénéficiant pas de recensement des zones humides, il s'agit de procéder à la réalisation d'inventaires en tenant compte de la méthodologie départementale et donc en visant un objectif de fiabilité d'indice 6
- pour les inventaires existants n'atteignant pas un IF de 6, de lancer une phase d'actualisation.

Ainsi, en plus des projets prévus présentés sur la Figure 1, reste :

- une actualisation nécessaire sur la CCPA et Porspoder ;
- une réalisation d'inventaires sur les 5 communes orphelines (Brignogan, Lanhouarneau, Plounéour-Trez, Tréfléz, Saint Derrien). A noter que depuis janvier 2012, date de réalisation de la carte d'avancement des inventaires par le forum des marais atlantiques, les communes de Plounéour-trez et Brignogan ont pris contact avec la cellule d'animation du SAGE au sujet des inventaires de zones humides.

La maîtrise d'ouvrage de l'actualisation et de la réalisation des inventaires peut appartenir au Syndicat Mixte du Bas-Léon. Elle peut également être déléguée aux communes, EPCI ou structures de bassins versants en laissant au SAGE un rôle de coordination, Dans le cas où les maîtres d'ouvrage des inventaires à actualiser ne se porteraient pas volontaires pour cette démarche, il peut être décidé que le Syndicat Mixte du Bas-Léon se substitue et porte le projet.

En termes de délai, il est proposé de réaliser l'ensemble de ces inventaires pour 2015 afin de les synchroniser avec la période de mise en compatibilité des PLU avec les SCoT et de permettre ainsi leur intégration dans les documents d'urbanisme.

AXE 2 : PROTECTION ET PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

La stratégie consistera, une fois ces inventaires réalisés, à **protéger les zones humides dans un cadre réglementaire via :**

- **l'intégration obligatoire des inventaires des zones humides dans les documents d'urbanisme** (disposition sur les SCoT qui en prescriront l'intégration dans les PLU, à l'occasion des modifications ou révisions).
- **les prescriptions spécifiques du SAGE limitant les possibilités d'atteinte et de dégradation des zones humides** (dispositions dans le cadre des projets soumis au Code de l'Environnement). Il a été décidé de ne pas avoir recours au dispositif ZHIEP/ZSGE dans un premier temps. Effectivement, les inventaires ne sont pas assez aboutis pour pouvoir identifier des zones humides prioritaires de par leur fonctionnalité. Le recours à ce dispositif pourra intervenir ultérieurement lors de la révision du SAGE.

A noter que la CLE assurera toujours en parallèle un suivi des dossiers réglementaires de demande d'autorisation instruits au titre du Code de l'Environnement avec la possibilité de

donner son avis (prise en compte des inventaires de zones humides dans les dossiers de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau).

La stratégie vise également une meilleure gestion et valorisation des zones humides via :

- la prise en compte des zones humides dans les contrats territoriaux à travers un volet spécifique. Cet outil opérationnel permet, en fonction des objectifs/priorités identifiés, une préservation et une gestion durable des zones humides (via la sensibilisation, des actions sur le volet agricole, ...).
- la contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE).
- l'acquisition foncière des zones humides les plus remarquables associée à des conventions de gestion.

Des mesures de gestion devront également être définies selon la typologie des zones humides du territoire. On s'appuiera sur le « guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides » (GTAZH) élaboré par la CAMA du Conseil Général 29 et disponible sur le site www.zoneshumides29.fr.

Pour rappel, l'exonération partielle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) pour les zones humides (issue de la Loi de Développement des Territoires Ruraux) représente également une mesure incitative forte pour la préservation de ces espaces et notamment de l'avifaune. Cependant, le recours à cette exonération reste à la décision de la commune.

AXE 3 : RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DEGRADEES

Le plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins du Quillimadec et de l'Alanan rend obligatoire la reconquête des zones humides et inclut des objectifs chiffrés (50% de l'objectif de reconquête des zones humides cultivées d'ici 2015, le restant pour 2027).

La stratégie du SAGE sur les autres bassins du périmètre du SAGE consiste à :

- identifier les zones humides dégradées (remblaiement, drainage, etc.) sur la base des inventaires ;
- favoriser la reconquête de ces milieux, notamment dans le cadre de mesures compensatoires de projets d'aménagement, conformément à la disposition 8B du SDAGE.

Dans les secteurs fortement drainés, une attention particulière sera portée à la préservation et à la reconquête des zones humides. Le drainage accélérant les écoulements issus des parcelles, il est donc essentiel de maintenir par ailleurs des zones tampons pour ralentir les eaux et permettre les processus de dénitrification.

La stratégie du SAGE consiste en la réalisation des inventaires de zones humides, puis à la mise en œuvre des mesures de gestion adaptée, de protection, notamment à travers les documents d'urbanisme.

La stratégie du SAGE encourage la reconquête des zones humides dégradées, notamment dans le cadre de mesures compensatoires et sur les secteurs fortement drainés.

L'objectif est de maintenir, voire reconquérir, les fonctionnalités des zones humides, notamment par rapport à la qualité de l'eau.

E. MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

1) OBJECTIFS

Les objectifs retenus sont

- ✓ Rétablir/Maintenir les habitats (piscicoles, invertébrés, etc.) en vue de l'atteinte du bon état écologique.
- ✓ Rétablir la continuité sur les cours d'eau, permettre les cycles de vie, etc. en vue de l'atteinte du bon état écologique.

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

L'atteinte de ces objectifs repose sur une stratégie basée sur la mise en place de programmes d'action de restauration et/ou de maintien des fonctionnalités des cours d'eau. Sur certaines zones du territoire et sur certaines composantes morphologiques des cours d'eau, il est nécessaire **d'approfondir les connaissances en préalable à la mise en place de ces programmes.**

L'amélioration des connaissances porte sur :

- **La continuité écologique.** Le Syndicat Mixte du Bas-Léon a ainsi lancé une étude sur **l'ensemble du territoire** pour améliorer la connaissance sur le taux d'étagement.

Cette étude permettra de :

- o Calculer le taux d'étagement actuel,
 - o **Déterminer un objectif de réduction de ce taux** comme préconisé par le SDAGE Loire-Bretagne. Le SAGE devra établir des objectifs de réduction du taux d'étagement par cours d'eau ou par tronçons de cours d'eau dans le cadre de son PAGD.
- **L'appréciation de la morphologie des cours d'eau** non couverts par des contrats territoriaux et n'ayant pas fait l'objet d'un diagnostic REH (comme la Flèche par exemple). La stratégie vise à réaliser un diagnostic « milieux aquatiques » sur ces zones « vierges » de Contrat Territorial Milieux Aquatiques afin :
 - o D'homogénéiser les données relatives à l'état morphologique des cours d'eau (application de la méthode REH),
 - o D'en évaluer son degré d'altération,
 - o D'en dégager des enjeux et des priorités d'action.

Une fois ces études réalisées, la stratégie consiste à mettre en œuvre les actions adaptées aux spécificités du territoire (en fonction des altérations identifiées lors du diagnostic) dans le cadre des programmes des contrats territoriaux existants ou à créer :

- des **actions en vue d'une réduction du taux d'étagement et d'un rétablissement de la continuité écologique** aval-amont, via des actions adaptées ouvrage par ouvrage (suite à l'inventaire réalisé) et menées de manière concertée avec les acteurs locaux, mais tout en conservant une logique de continuité aval/amont :

- ✓ Effacement de certains ouvrages (total ou partiel),
 - ✓ Amélioration de la gestion des vannages (ouverture des vannes de manière collective et concertée),
 - ✓ Aménagement d'ouvrages (suppression des vannes, dispositifs de franchissements...)
- des **actions en vue d'une restauration de la morphologie et renaturation du lit mineur** des cours d'eau
- des **actions de renaturation et d'entretien des cours d'eau** (restauration/entretien des ripisylve, restauration de la connectivité latérale avec les annexes hydrauliques, veille contre les espèces envahissantes...).

Afin de garantir la pérennité des opérations de restauration et d'entretien réalisées, les Contrats territoriaux devront également mettre en place des opérations de sensibilisation auprès des propriétaires riverains, portant sur la qualité des habitats, l'entretien des berges,...

La stratégie du SAGE réaffirme l'importance de la lutte menée actuellement sur le territoire contre les organismes nuisibles que sont les ragondins et les rats musqués. Effectivement, ces derniers impactent de manière importante la morphologie des cours d'eau du territoire : Un individu propulse en moyenne 1 à 1.5 m³ de terre dans le cours d'eau, provoquant une surcharge en éléments en suspension, un colmatage des zones de reproduction des salmonidés, des dégâts énormes sur les berges, et un élargissement très négatif pour le cours d'eau. La **poursuite des campagnes de piégeage de ragondins et de rats musqués** est donc vivement encouragée.

La stratégie du SAGE est, dans un premier temps **d'améliorer les connaissances** afin de mettre en place localement les **actions adaptées et concertées** pour **réduire le taux d'étagement** des cours d'eau, **rétablir la continuité écologique, améliorer et restaurer les fonctionnalités** des cours d'eau et milieux aquatiques associés (renaturation/restauration du lit mineur, entretien/restauration de la ripisylve, lutte contre les espèces invasives...).

La stratégie du SAGE insiste sur la nécessité de poursuivre les **campagnes de piégeage de ragondins et rats musqués**.

Les principales difficultés à la mise en œuvre de la stratégie sont liées :

- à l'absence de maîtrise d'ouvrage sur les bassins côtiers et de la Flèche.
- à l'acceptation sociale des interventions sur les obstacles hydrauliques.

II.3. SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX

1) OBJECTIFS

La conchyliculture, la récolte des algues de rive ou la pêche à pied sont des activités économiques traditionnelles et majeures sur le territoire et très dépendantes de la qualité des eaux littorales. Au-delà de ces activités traditionnelles, le secteur du tourisme et des loisirs est également dépendant de la qualité des eaux littorales.

Pour assurer la sécurité sanitaire des pratiques (en particulier vis-à-vis de la consommation de produits de la mer et de la baignade ou d'autres activités nautiques), les eaux littorales font l'objet de suivis de qualité. **Sur le territoire les résultats des différents réseaux de suivi ne sont globalement pas satisfaisants.**

La satisfaction des usages littoraux a été identifiée comme un des enjeux prioritaires dans le diagnostic du SAGE.

L'objectif retenu sur les usages littoraux est le suivant :

- ✓ Assurer la satisfaction et la pérennité des usages littoraux (Conchyliculture, Pêche à pied, Baignade et Récolte d'algues de rives)

SAGE du Bas-Léon Scénario alternatif

Synthèse de l'état des lieux des usages littoraux non satisfaits par la qualité de l'eau

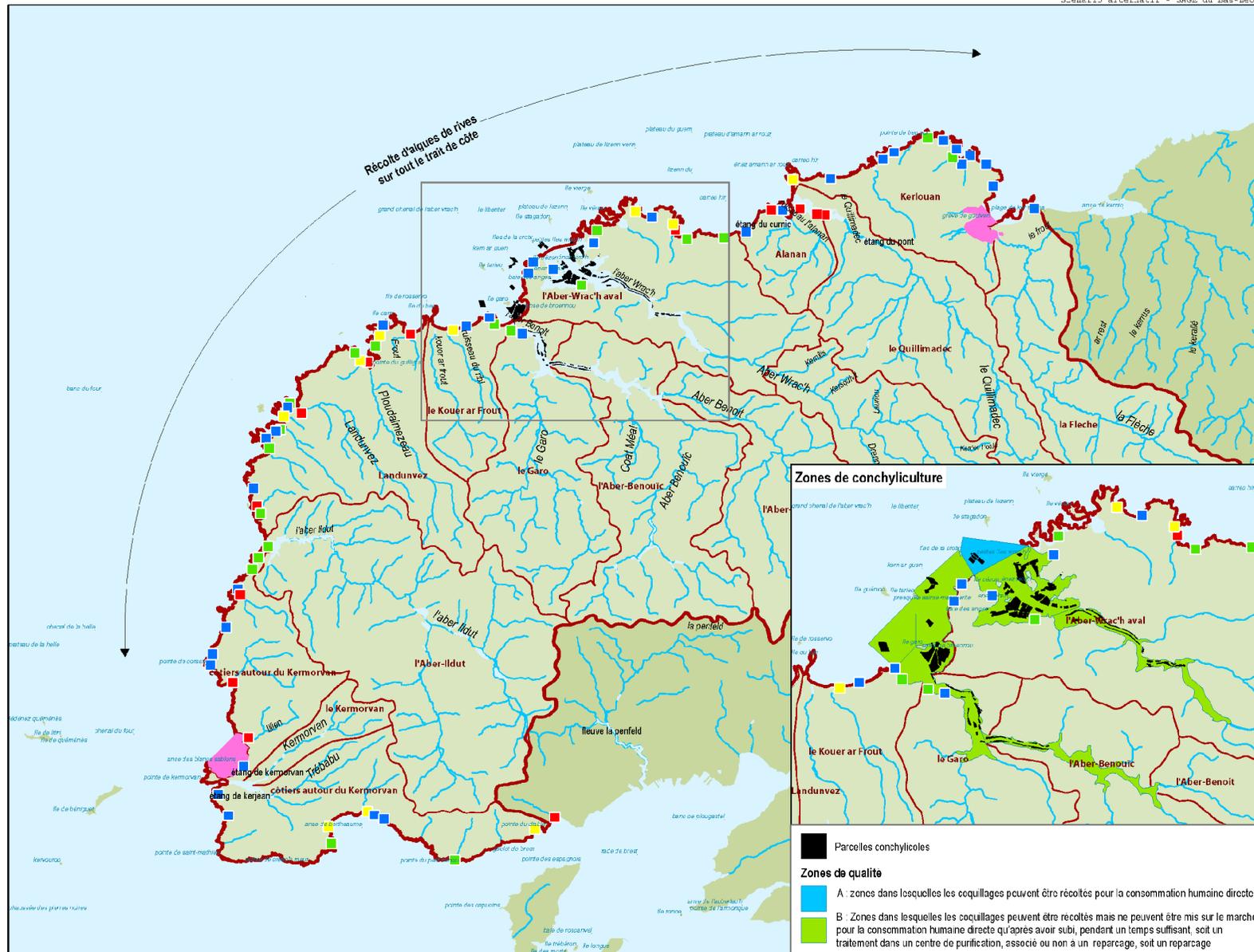
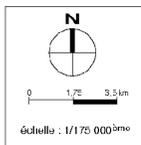
- SAGE du Bas-Léon
- Sous-bassins versants

Qualité bactériologique : (simulation de l'application de la directive européenne du 15/02/06)

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante

- Concessions conchylicoles
- Site de pêche à pied suivi (ARS/IFREMER)

sources références:
ED Carlo 2006
AE_B 2008
CEVA, IFREMER 2010



C:\G1_10457L_Usage_Littoraux_Queau_mod_cvr115011

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

Le tableau ci-dessous reprend les résultats des suivis actuels pour les différents usages, et présente la stratégie retenue par la CLE, à échéance de la durée de 2 SAGE pour assurer la satisfaction des usages littoraux. Il s'agit de la combinaison des deux scénarios qui avaient été proposés lors de la phase d'élaboration des scénarios alternatifs :

Usages	Etat actuel	STRATEGIE		
		2015	à l'échéance d'un SAGE*	à l'échéance de 2 SAGE
conchyliculture	Ensemble des zones en B		zones aval des abers → A zones amont des Abers → B+	→ A sur l'ensemble des zones
baignade	18% en insuffisante 12% en suffisante 19% en bonne 51% en excellente	Toutes les plages en qualité suffisante		
		et 90 % des plages en bonne ou excellente qualité**		
pêche	Blancs sablons : B Keremma : interdiction de pêche de loisir		Passage en A des sites de pêche à pied (pro et loisir)	

* : la durée de mise en œuvre d'un SAGE est fixée à 6 ans

** : sur le territoire du Parc marin d'Iroise, l'objectif à atteindre est : 100% des plages en bonne qualité

Les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie sont donc supérieurs à ce que peut exiger la réglementation. Ils visent :

- **à améliorer la qualité bactériologique des eaux conchylicoles** qui se dégrade, même s'il est aujourd'hui possible de travailler dans les « eaux classées en B » avec néanmoins une purification obligatoire des coquillages. Cet objectif s'inscrit aussi dans une tendance au durcissement de la réglementation² qui comptabilisera à court terme les virus, avant autorisation de mise sur le marché : *toute amélioration sur le volet bactériologie permettant en général une amélioration au plan de la qualité microbiologique.*
- **à satisfaire aux exigences réglementaires pour la baignade sur la durée d'un Sage** : toutes les plages en qualité suffisante ; et visent une qualité supérieure aux exigences réglementaires à l'échéance de deux SAGE, avec 90% des plages en qualité bonne ou excellente.
- pour l'unique **site de pêche à pied récréative suivi, à passer en qualité A**, sur la durée de 2 SAGE.

D'autre part, l'usage de récolte des algues de rive connaît une difficulté liée à la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau sur les sites de récolte des algues.

Ainsi, pour atteindre l'objectif fixé de satisfaction des usages littoraux, trois axes d'intervention ont été retenus :

- **AXE 1** : Réduire les apports bactériologiques vers les eaux littorales
- **AXE 2** : Limiter les apports en nutriments et pollutions chimiques (micropolluants et pollutions accidentelles)
- **AXE 3** : Assurer une bonne cohérence entre les réglementations européennes et leur interprétation

² Règlement européen

Ils sont ici déclinés :

AXE 1 : REDUCTION DES APPORTS MICROBIOLOGIQUES VERS LES EAUX LITTORALES

Le principal paramètre suivi pour attribuer des niveaux de qualité des eaux littorales, dans le cadre des réseaux de suivi de l'Ifremer et de l'ARS (pour la conchyliculture et la pêche à pied professionnelle et de loisir), est la microbiologie, à travers le paramètre *Escherichia Coli*. A terme, les virus devraient également entrer dans le suivi de qualité des eaux conchylicoles.

Les actions pour améliorer la qualité microbiologique des eaux littorales doivent à la fois porter sur l'assainissement et sur l'agriculture.

Assainissement

Les principales mesures à appliquer sont :

- la fiabilisation des réseaux de collecte des eaux usées. Cette dernière consiste en :
 - o la réhabilitation des mauvais branchements (déversements d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales et inversement). Ces derniers sont à l'origine de deux types de dysfonctionnement :
 - Les rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales : rejet des effluents dans le milieu naturel sans traitement
 - Les rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées : apports d'eaux claires parasites météoriques provoquant :
 - une surcharge des collecteurs pouvant entraîner des débordements,
 - une augmentation des volumes d'eaux usées à traiter par la station d'épuration entraînant un by-pass éventuel et un traitement plus sommaire des survolumes.
 - o La réalisation de diagnostics permanents de réseaux en vue d'identifier et de réhabiliter les collecteurs présentant des apports d'eaux claires parasites permanentes, liées à des infiltrations d'eau de nappe. Ces dernières, provoquant une dilution des eaux usées et une augmentation de la charge des collecteurs, peuvent engendrer une saturation des réseaux et des surverses dans le milieu naturel.
 - o une meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents par temps de pluie afin de réduire les rejets directs d'effluents non traités au milieu au niveau des principaux points noirs (déversoirs d'orage, principaux postes de relèvements principaux). Cela passe par l'analyse des besoins lors du diagnostic permanent des réseaux (avec mise à jour régulière), et par la mise en place de dispositifs de stockage temporaire des effluents ;

A noter que le contrôle de l'efficacité de la collecte des effluents est une obligation réglementaire (arrêté du 22 juin 2007) et doit donc être menée sur l'ensemble du territoire du SAGE par les maîtrises d'ouvrage compétentes. La stratégie consiste donc en la priorisation de cette action sur les bassins à enjeu.

- la réhabilitation des points noirs de l'assainissement non collectif, obligation réglementaire, mais qui peut être accélérée sur les secteurs à enjeux (par la police des maires ou par des aides financières si la non-mise aux normes est trop onéreuse pour certains foyers...) ;

⇒ La fiabilisation de la collecte des effluents domestiques est aussi un élément de la réduction des apports de phosphore vers les milieux aquatiques dans le cadre de du fonctionnement des milieux (cf. II.2)

Réglementation relative à l'ANC

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux collectivités de nouvelles compétences dans le domaine de l'assainissement non collectif, basées sur la mise en place obligatoire d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005. Il s'agit du contrôle des installations d'assainissement individuel.

Les modalités techniques fixant les obligations de contrôle et les caractéristiques des installations ont été révisées par l'arrêté du 7 septembre 2009. Ce texte opère une distinction entre les contrôles à effectuer par les SPANC :

- pour les installations neuves ou réhabilitées : contrôle de conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- pour les installations existantes : contrôle diagnostic.

La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n°2006-1772) du 30 décembre 2006 a complété les dispositions précédentes :

- la mise en œuvre effective par les communes de leur obligation d'effectuer le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif est fixée au 31 décembre 2012, avec un renouvellement de ce contrôle au moins une fois tous les 8 ans.
Le Grenelle de l'environnement 2 modifie cette fréquence. Le renouvellement des contrôles doit être réalisé au moins une fois tous les 10 ans et non plus 8.
- en cas de non-conformité de son installation d'ANC, le propriétaire devra procéder aux travaux prescrits par les SPANC dans le document délivré à l'issue du contrôle, dans un délai de quatre ans.

- le bon dimensionnement et le bon fonctionnement des stations d'épuration littorales fortement soumises aux variations saisonnières de population ;
- la mise en place d'un relai d'alertes entre les gestionnaires des réseaux d'assainissement et les représentants de la profession conchylicole serait intéressante.

Ce fonctionnement a été adopté sur le BV de l'Elorn, également concerné par l'activité conchylicole.

Le Comité Régional Conchylicole, informé d'un dysfonctionnement du réseau, peut immédiatement alerter les professionnels, afin qu'ils évitent de pomper de l'eau et de purifier les coquillages dans leur établissement après un incident (débordement de poste de relèvement, rejet direct dans le milieu...). Ils évitent ainsi une contamination de leur production.

Agriculture

- Une sensibilisation et une concertation avant autorisation de dérogations d'épandage dans les terrains proches de sites conchylicoles
- Limiter l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau par la mise en place de dispositifs adaptés : pompes à museau (**cf. également les actions sur le phosphore**).
- Organiser / limiter le pâturage des animaux dans des zones humides lorsque celles-ci sont directement connectées à une zone conchylicole (cas en aval de l'Aber Benoit à Brouennou)
- Travailler sur les talus pour ralentir la progression des bactéries vers le cours d'eau ou la mer (**Cf. actions sur le bocage**)

Sectorisation des efforts pour mettre en place la stratégie sur l'enjeu bactériologie

Les cartes qui suivent présentent les secteurs d'intervention prioritaires pour améliorer la qualité bactériologique des eaux littorales.

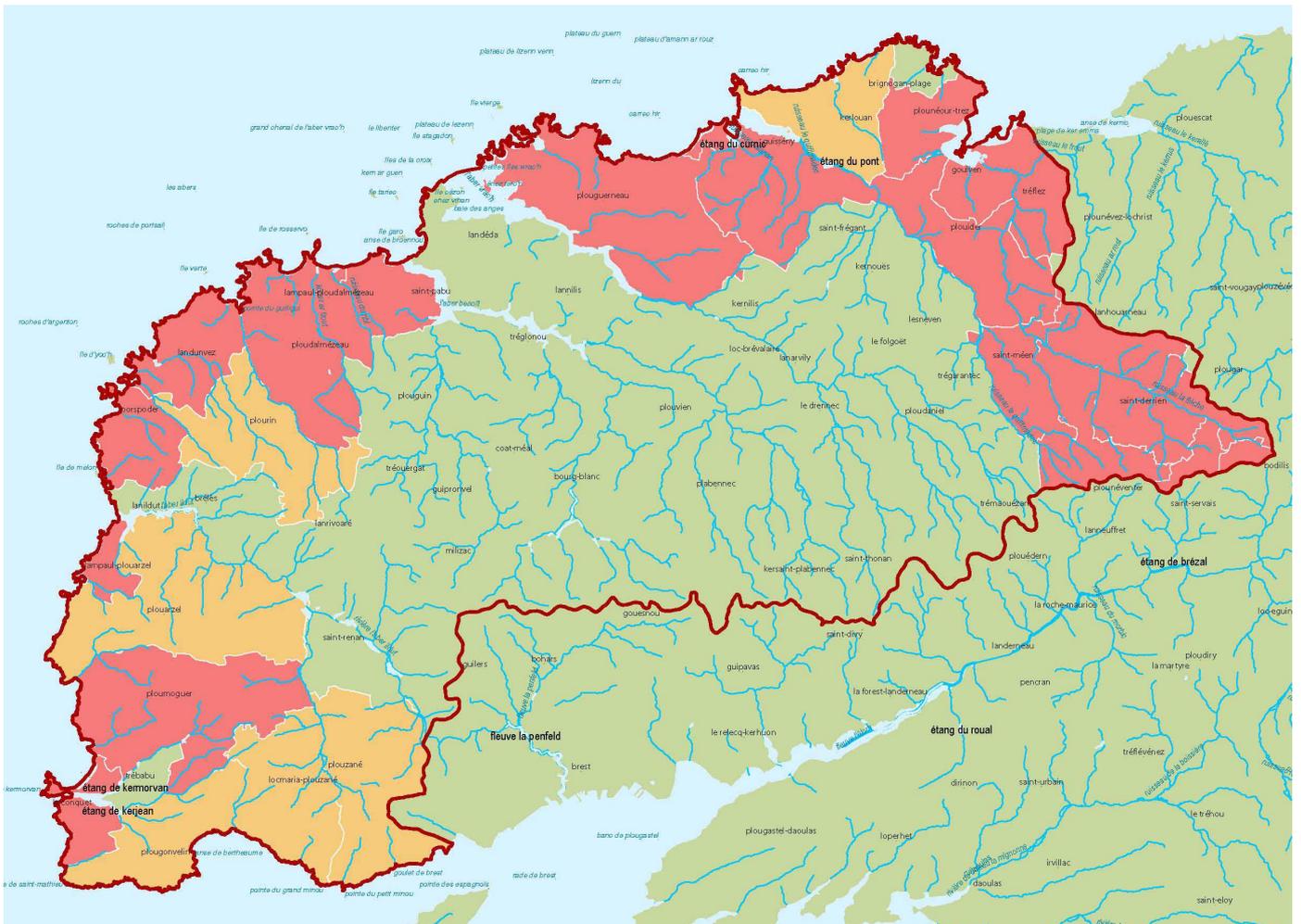
Conchyliculture



Les secteurs d'effort sont les bassins-versant amont des plans d'eau où se pratique la conchyliculture.

L'effort sera plus concentré sur la partie aval des bassins versants des deux abers (*qui figure en jaune sur la carte*) et à terme sur la durée de deux SAGE les actions auront été aussi importantes sur les 2 secteurs (*en jaune et vert sur la carte*).

Pêche à pied et baignade



Une différenciation des secteurs d'efforts a été faite, tenant compte de l'étalement de l'atteinte des objectifs dans le temps (atteinte de ces derniers à l'échéance d'un SAGE ou à l'échéance de deux SAGE). Ainsi, apparaissent sur la carte ci-avant :

- **en rouge** : les zones sur lesquelles les actions doivent être menées en priorité pour atteindre les objectifs fixés à l'échéance d'un SAGE (6 ans) ; il s'agit :
 - pour la **pêche à pied de permettre le passage en A en agissant sur** :
 - l'ensemble du **bassin versant de la Flèche**, en amont du site de Keremma. Ce site est suivi à l'année par l'ARS ;
 - le **bassin versant de la plage des blancs Sablons** (notamment le bassin versant de l'Ilien).
 - pour la **baignade d'obtenir l'ensemble des plages en qualité au moins suffisante en ciblant** :
 - **les communes situées dans les bassins d'alimentation des plages en qualité insuffisante.**
- **en orange** : les zones sur lesquelles les actions doivent être menées pour atteindre les objectifs fixés à l'échéance de deux SAGE (12 ans). **Les secteurs ciblés correspondent aux communes situées dans les bassins d'alimentation des plages en qualité bonne ou suffisante** (en vue d'atteindre l'objectif 90% des plages en bonne ou excellente qualité à l'échéance de 2 SAGE).

A noter que bien que l'échelle de la commune ait été retenue sur la carte ci-avant pour cibler la maîtrise d'ouvrage en charge de la qualité des eaux de baignade :

- En effet, ce sont les communes qui portent les profils de baignade, et les plans d'action visant à améliorer la qualité des eaux de baignade (la directive impose une qualité au moins suffisante des eaux de baignade pour 2013).
- D'autre part, le suivi de la qualité des eaux de baignade, à la différence des suivis pêche et conchyliculture, se déroule sur deux mois de l'année en période estivale. Les contaminations sont fortement liées à l'assainissement en particulier du fait d'une augmentation forte de la population sur les zones littorales durant cette période. Les actions à mener sont donc plus locales que dans le cas de la conchyliculture et de la pêche à pied.

Les actions à mettre en œuvre pour chaque plage sont situées dans le bassin versant de la plage considérée. Les sources de pollution ont d'ores et déjà été identifiées par les **profils de baignade** réalisés à l'échelle de chaque commune en 2011 (obligations réglementaires de la Directive Baignade).

AXE 2 : LIMITER LES APPORTS EN NUTRIMENTS ET POLLUTIONS CHIMIQUES (MICROPOLLUANTS ET POLLUTIONS ACCIDENTELLES)

Les enjeux concernent :

- Les proliférations de **macro algues** pénalisent les usages récréatifs (baignade en particulier) mais aussi les usages professionnels.
 - o Le développement des algues vertes sur les poches des huîtres limite fortement les apports nutritifs vers le coquillage et limite donc sa croissance.
 - o Le développement des algues vertes pénalise aussi celui d'autres algues, notamment celles ciblées par les récoltants d'algues de rives.
- Le développement de **micro algues** sur les « plans d'eau » abrités constitue un facteur déclenchant d'épisodes de toxicité (production de toxines paralysantes par les microalgues du genre *Alexandrium*).
- Par ailleurs, les pollutions accidentelles et l'apport de contaminants chimiques par lessivage des sols peuvent être très pénalisants pour les usages littoraux. Les algues de rive sont particulièrement sensibles à la qualité chimique de l'eau. Certains métaux lourds sont suivis dans le cadre des suivis de qualité des eaux conchylicoles.

Les moyens retenus :

- Cf. Fonctionnement des milieux pour le volet apports de nutriments
- Cf. Inondation et gestion des eaux pluviales pour le volet apports de nutriments et pollutions chimiques

Les secteurs d'effort sont :

- Cf. sectorisation Axe 1 (microbiologie) pour le volet nutriments
- Pollutions chimiques : toutes les communes littorales

AXE 3 : ASSURER UNE BONNE COHERENCE ENTRE LES REGLEMENTATIONS EUROPEENNES ET LEUR INTERPRETATION

Pour prétendre à une labellisation Bio, les récoltants d'algues de rives doivent travailler :

- o dans des zones où la qualité de l'eau est suivie au regard des classements de masses d'eau de la DCE,
- o au regard de la qualité microbiologie selon les critères de classement des eaux conchylicoles. Pour autant, les sites de récolte d'algues de rives sont localisés sur des zones brassées et exposées à l'agitation, où il n'y a pas d'activité conchylicole et donc pas de suivi de qualité de l'eau sur cet usage.

La profession, avec en particulier l'appui de la Chambre Syndicale des Algues et des Végétaux Marins, travaille depuis 2011 à la mise en place d'un réseau de suivi des eaux où sont récoltées les algues, comme c'est le cas pour la conchyliculture.

Une cartographie des sites de récolte a été effectuée sur toute la région.

Des partenaires tels que l'Ifremer, le Parc Marin d'Iroise et l'AELB ont été sollicités pour la mise en place de ce réseau de suivi.

La procédure d'analyse proposée par la Chambre Syndicale des Algues a été validée par l'Ifremer.

- Un site pilote de récolte d'algues de rive a été suivi et financé en 2011 par le Parc Marin d'Iroise.
- En 2012, 6 zones font l'objet d'un suivi. Le financement est porté conjointement par InterBio Bretagne, France Agri Mer et la Région.
- Il reste néanmoins à trouver un financement durable pour ce réseau de suivi.

La principale action retenue est donc de mettre en place un suivi de la qualité bactériologique au niveau des sites de récolte des algues de rive selon les procédures proposées par la Chambre Syndicale des Algues et validée par l'Ifremer.

- **Quelle maîtrise d'ouvrage et quels financements pour inscrire dans la pérennité le suivi de qualité bactériologique algues de rives ?**

La stratégie du SAGE concernant la satisfaction des usages littoraux **visent à réduire voire supprimer les éléments responsables de la dégradation bactériologiques des eaux** (actions majeures sur l'assainissement, et sur l'agriculture).

Les autres actions concernent **la réduction des apports des nutriments ou de micropolluants depuis les bassins versants ou la côte** (cf. les autres enjeux du SAGE : réduction des flux de nitrates et de phosphore, réduction des usages de produits phytosanitaires, mise en place et entretien d'aires de carénages...)

Des suivis de la qualité bactériologique au niveau des sites de récolte d'algues de rive sont nécessaires à la satisfaction de cet usage. Ces derniers ont été mis en place sur 6 zones en 2012. **L'enjeu porte maintenant, pour l'ensemble de ces suivis hormis celui du site pilote dont la pérennité semble assurée, sur la continuation de ces suivis par l'identification de la maîtrise d'ouvrage et des financements.**

II.4. SATISFACTION DES BESOINS EN EAU

1) OBJECTIFS

La situation apparaît relativement satisfaisante quant aux impacts des prélèvements sur la ressource (pas d'impacts démontrés des prises d'eau sur le fonctionnement des milieux aquatiques, actuellement ou en tendance).

Les ressources actuelles apparaissent suffisantes pour assurer la satisfaction des besoins futurs en eau. Néanmoins, cet équilibre besoins/ressources est tributaire de la qualité des eaux brutes des prises d'eau du Kermorvan et de l'Aber Wrac'h. Le maintien de l'exploitation des ressources par le respect de la norme qualité « eaux brutes » (50 mg/l) est directement lié à la stratégie retenue sur l'enjeu « fonctionnement des milieux et atteinte du bon état ».

Les objectifs retenus sur l'enjeu satisfaction des besoins en eau sont les suivants :

- ✓ Maintenir le niveau actuel de satisfaction pour les différents usages
- ✓ Pouvoir répondre à de grosses pénuries

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La stratégie du SAGE sur cet enjeu consiste à **maintenir les ressources** actuellement exploitées, de par la mise en place de la stratégie retenue sur le « fonctionnement des milieux » et, en parallèle à mettre en place des **politiques d'économie d'eau** visant :

- **AXE 1** : la **réduction des consommations** individuelles
- **AXE 2** : l'**optimisation du fonctionnement des réseaux** d'eau potable.
- **AXE 3** : **sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental**
- **AXE 4** : la **réouverture/recherche de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental**

AXE 1 : REDUCTION DES CONSOMMATIONS INDIVIDUELLES

L'objectif de **réduction des consommations s'adresse à tous les usages (industriels, collectifs ou privés)**. La CLE souhaite ainsi encourager :

- le développement des systèmes économes en eau, que ce soit dans les bâtiments publics, chez les particuliers, industriels et agriculteurs. Ces équipements peuvent engendrer jusqu'à 30% d'économies d'eau ;
- la récupération et la valorisation des eaux pluviales selon les modalités d'utilisation de l'eau de pluie explicitées dans l'arrêté du 21 août 2008. Les gains obtenus sont cependant très largement inférieurs à ceux obtenus avec l'équipement en systèmes économes en eau.

Un **programme de sensibilisation et d'information aux économies d'eau** devra ainsi être développé à l'adresse de l'ensemble des usagers (particuliers, agriculteurs, collectivités, ...)

Dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat, la **sensibilisation aux économies d'eau** devra être poursuivie. La mise en place de technologies économes en eau et adaptées à chaque site industriel (recyclage de l'eau, arrêt automatique des pompes, etc.) sera encouragée grâce à des conseils particuliers relayés par la CCI.

AXE 2 : OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

La **gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** revêt un caractère tendanciel puisque largement encouragée par la réglementation :

- le SDAGE Loire-Bretagne a fixé des objectifs de rendement primaire des réseaux de 75% en zone rurale et 85% en zone urbaine ;
- la loi Grenelle 2 impose aux communes la réalisation avant fin 2013 d'un schéma de distribution d'eau potable dont le contenu, précisé par le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, est le suivant :
 - o un plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure ;
 - o un inventaire des réseaux avec la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ces descriptifs doivent être mis à jour annuellement.

Au vu des ces éléments, la CLE souhaite la **mise en place systématique de schémas d'alimentation en eau potable à l'échelle des unités de distribution.**

Du fait des bons rendements des réseaux d'adduction d'eau potable observés sur le territoire, la stratégie du SAGE prévoit de fixer un objectif plus ambitieux sur les **Indices Linéaires de Perte : pour les réseaux ruraux : 1,5 m³/j/km et pour les réseaux intermédiaires : 3 m³/j/km.**

Rendement et Indices Linéaires de Perte

Le rendement représente le rapport entre la quantité d'eau utilisée par les abonnés et la quantité d'eau introduite dans le réseau. Le rendement s'améliore mathématiquement avec l'augmentation des consommations d'eau.

Ainsi, pour 2 communes de tailles de population différentes, et à volumes de pertes en eau égaux, la plus grosse commune aura un meilleur rendement car elle consommera de plus gros volumes d'eau que la petite.

Ce constat, couplé au fait que le rendement de réseau ne prend en compte aucun des facteurs d'influence pesant sur les réseaux (longueur des réseaux, densité des branchements...), montre que cet indicateur ne peut qualifier à lui seul les performances d'un réseau d'eau.

L'indice linéaire de pertes (ILP), rapport entre les pertes moyennes journalières et la longueur du réseau hors branchement (en mètre cubes par kilomètre et par jour), présente l'avantage de prendre en compte l'effet de la densité de la population d'une commune (réseau rural, semi rural, urbain).

En fonction du type de réseau, le calcul de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) permet de définir la qualité du réseau :

	ILP (m ³ /j/km)		
	Réseau rural	Réseau intermédiaire	Réseau urbain
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	1.5 à 2.5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2.5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

AXE 3 : SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN COHERENCE AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Il s'agit, **en cohérence avec le schéma départemental** :

- d'**assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes** afin de pouvoir satisfaire les besoins en eau potable en période d'étiage (période de moindre disponibilité de la ressource). Ainsi, afin de maintenir au maximum le potentiel de production globale en période d'étiage, la stratégie du SAGE recommande de privilégier lorsque possible l'utilisation des ressources superficielles dans le but de préserver les ressources souterraines pour leur utilisation en période d'étiage.
- de mettre en place **les interconnexions sur les secteurs qui en sont actuellement dépourvus**, afin d'assurer la satisfaction des besoins.

AXE 4 : LA REOUVERTURE/RECHERCHE DE CAPTAGES POUR DIVERSIFIER LES RESSOURCES EXISTANTES, EN COHERENCE AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL

Il s'agit de rechercher et/ou de rouvrir des captages/forages, au cas par cas, en fonction des opportunités, contraintes et besoins des différentes collectivités compétentes. Effectivement, une règle générale ne saurait être envisagée, du fait de la nécessaire prise en compte des **concentrations en nitrates des eaux souterraines, de la faisabilité de la mise en place des périmètres de protection et du contexte hydrogéologique.**

A noter sur le territoire du Syndicat du Bas Léon qu'un suivi de la qualité de l'eau est effectué au niveau des captages abandonnés pour suivre l'évolution de la qualité des eaux brutes.

La stratégie proposée consiste à **élaborer et à mettre en œuvre un programme d'économies d'eau adressé à l'ensemble des usages**, à savoir l'industrie et l'artisanat, les collectivités et l'habitat, **sur tout le territoire du SAGE.**

La stratégie du SAGE vise une gestion patrimoniale des réseaux via notamment la mise en place de schémas d'alimentation en eau potable.

En cohérence avec les orientations du schéma départemental, la sécurisation de l'alimentation en eau potable est à rechercher via une meilleure coordination de la gestion des ressources et la mise en place d'éventuelles interconnexions.

La recherche de nouvelles ressources est envisagée au cas par cas en fonction des opportunités, contraintes, besoins des différentes collectivités compétentes **et en cohérence avec le schéma départemental AEP.**

II.5. INONDATION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les mesures de prévention et de réduction de la vulnérabilité sur les zones soumises au risque de submersion marine sont essentiellement réglementaires.

Effectivement, en complément des **2 PPR-SM approuvés**, **des cartes communales réglementant l'urbanisation des zones exposées au risque de submersion marine, en application des dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme, ont été diffusées sur 29 communes littorales du territoire.**

De ce fait, la plus-value du SAGE sur les submersions marines a donc été considérée comme restreinte. Elle consiste, pour les communes concernées par les submersions marines, à encourager la mise en cohérence des politiques publiques de prévention des communes concernées et la réalisation des Documents d'Information et de Communication pour les Risques Majeurs (DICRIM) dans le but d'informer le citoyen sur les risques auxquels est soumise la commune et sur les mesures de prévention, d'alerte, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.

La stratégie du SAGE est donc ciblée sur **l'amélioration de la gestion du pluvial** pour limiter les risques d'inondations (hors submersions marines).

1) OBJECTIFS

Les objectifs retenus sont :

- ✓ Prévenir les risques d'inondation
- ✓ Protéger les populations concernées en assurant une meilleure gestion des eaux pluviales en milieu urbain et en améliorant les fonctionnalités du maillage bocager en contexte rural

2) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La stratégie du SAGE vise à améliorer **la gestion du pluvial** pour limiter les risques d'inondations (hors submersions marines) :

- **AXE 1** : Amélioration de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain
- **AXE 2** : Amélioration de la gestion des eaux pluviales en milieu rural

AXE 1 : AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBAIN

La stratégie du SAGE est de promouvoir les outils à disposition des communes permettant la maîtrise du ruissellement urbain et la cohérence du développement de l'urbanisation, à savoir : **les zonages communaux et les schémas directeurs d'assainissement pluvial et d'assurer leur mise en cohérence à l'échelle des bassins versants**. A noter que pour le premier, il s'agira d'un rappel réglementaire (cf. l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La stratégie du SAGE visera également **la réduction des incidences liées au ruissellement des eaux pluviales dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement urbain**, de par notamment les contraintes appliquées lors du dimensionnement des ouvrages de régulation conformément à la disposition 3D-2 du SDAGE Loire Bretagne.

Disposition 3D-2 du SDAGE Loire Bretagne : Réduire les rejets d'eaux pluviales (réseaux séparatifs collectant uniquement des eaux pluviales)

Le rejet des eaux de ruissellement résiduelles dans les réseaux séparatifs eaux pluviales puis le milieu naturel sera opéré dans le respect des débits et charges polluantes acceptables par ces derniers, et dans la limite des débits spécifiques suivants relatifs à la pluie décennale de manière à ne pas aggraver les écoulements naturels avant aménagement :

- dans les zones devant faire l'objet d'un aménagement couvrant une superficie comprise entre 1 ha et 7 ha : 20 l/s au maximum ;
- dans les zones devant faire l'objet d'un aménagement couvrant une superficie supérieure à 7 ha : 3 l/s/ha.

Ces valeurs peuvent être localement adaptées :

- lorsque des contraintes particulières de sites le justifient, notamment lorsque la topographie influe sensiblement sur la pluviométrie ou sur les temps de concentration des bassins versants ;
- en cas d'impossibilité technique ou foncière et si les techniques alternatives (noues enherbées, chaussées drainantes, bassins d'infiltration, toitures végétalisées) adaptées ne peuvent être mises en œuvre ;
- s'il est démontré que le choix retenu constitue la meilleure option environnementale.

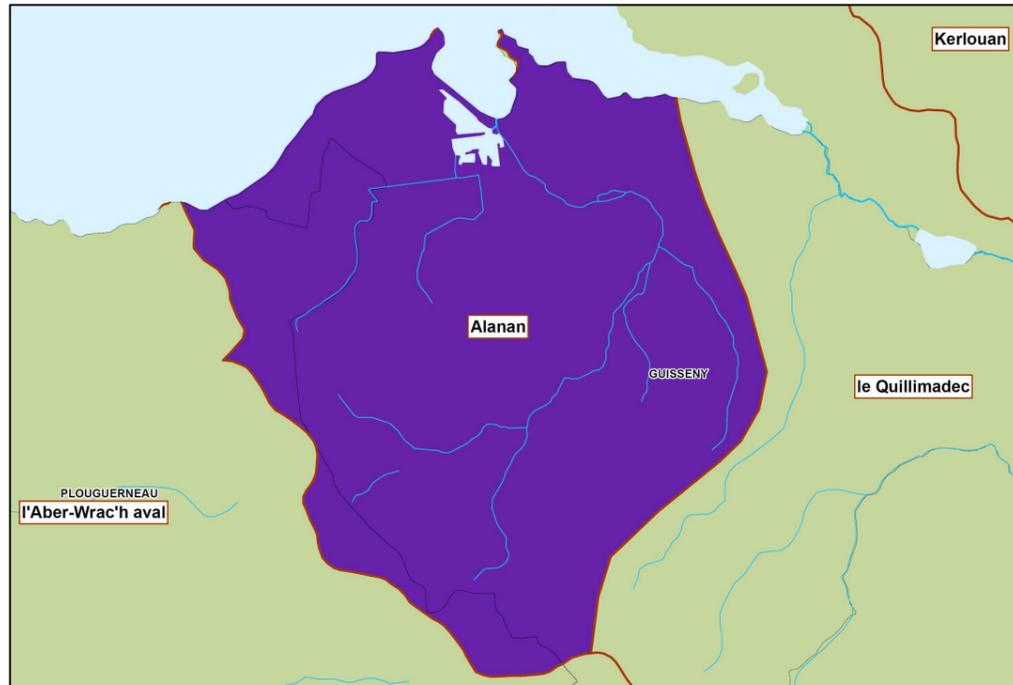
AXE 2 : AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU RURAL

L'incitation des collectivités à développer les **schémas bocagers et les programmes de restauration bocagers**, développée dans le cadre de la stratégie sur l'enjeu « fonctionnalité des milieux », contribuera également dans une certaine mesure, à limiter les ruissellements par temps de pluie. Effectivement ce dernier joue le rôle de « barrière physique » aux eaux de ruissellement, lorsque le maillage est rendu cohérent et suffisamment dense.

La stratégie consiste en une **amélioration de la gestion des eaux pluviales**, via la mise en place d'outils tels que les **zonages pluviaux et les schémas d'assainissement pluvial** et par la **restauration d'un maillage bocager** efficace.

III. BILAN DE LA STRATEGIE PAR SOUS BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DE L'ALANAN



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X		X	X	X

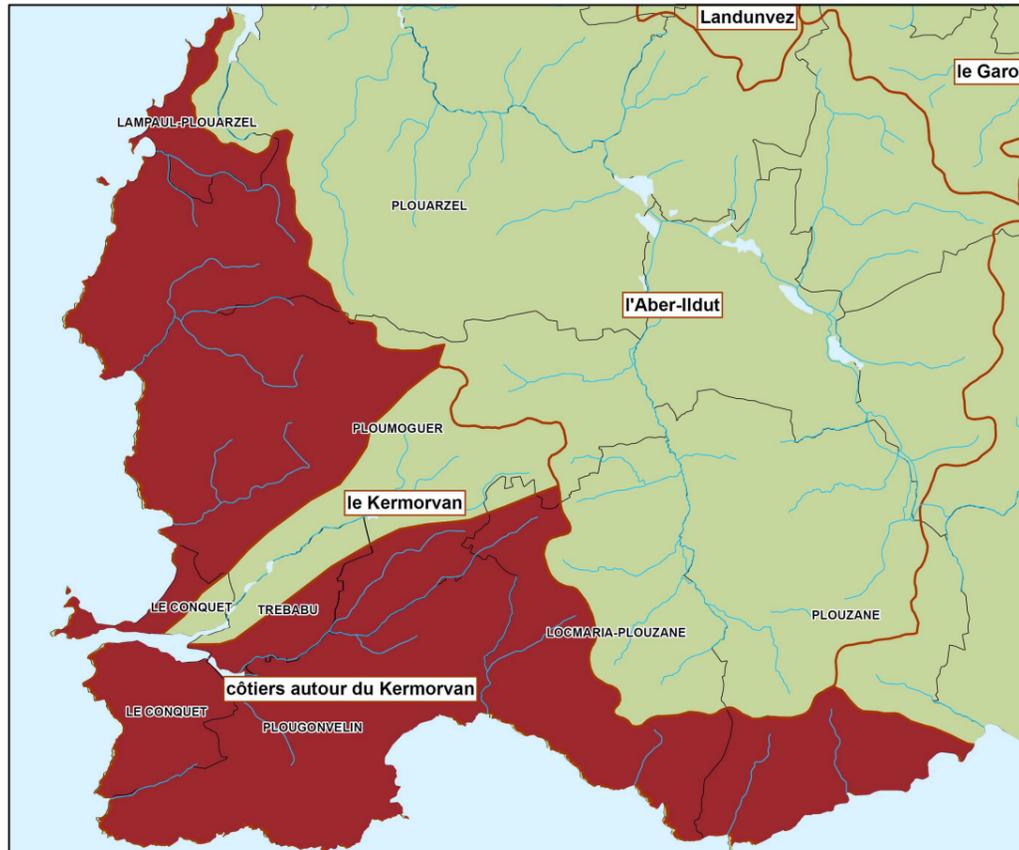
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et des eaux littorales Limitier les pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu Limitier les apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration
	Paramètres phosphorés	Enjeu : amélioration des connaissances Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages
	Micropolluants	Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Améliorer les connaissances
	Zones humides	Réaliser des inventaires zones humides (en cours) Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique - sur la morphologie Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015 Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DES COTIERS AUTOUR DU KERMORVAN



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X			X	X

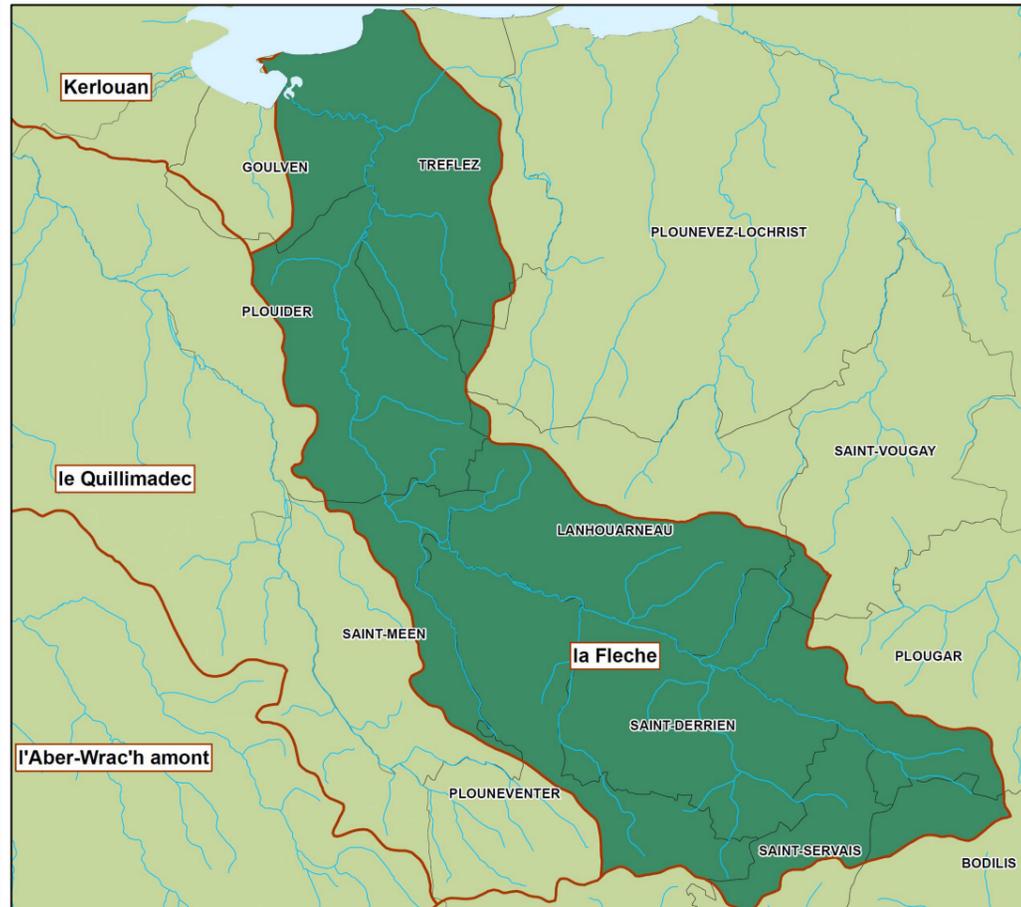
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux superficielles et amélioration des connaissances	<p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)</p>
	Paramètres phosphorés	Enjeu : amélioration des connaissances	
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Améliorer les connaissances	
	Zones humides	Réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet) Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau	
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique - sur la morphologie Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics	

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015 et 90% des plages en bonne ou excellente qualité à l'échéance de 2 SAGE</p> <p>Objectif sur la pêche à pied : Passage en A du site des blancs sablons à l'échéance d'un SAGE</p>	<p>Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants »</p> <p>Actions agricoles : - Aménagements bocagers - Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...</p>
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DE LA FLECHE



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X			3 communes orphelines	X

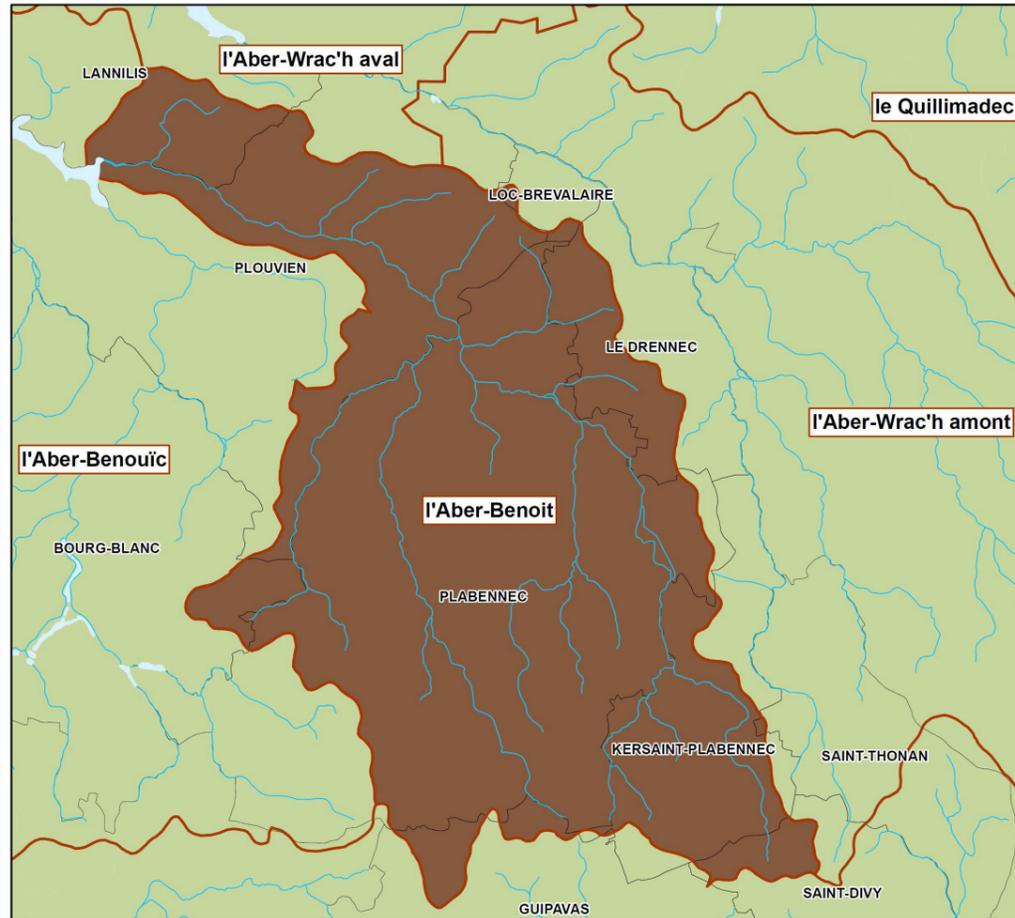
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux superficielles et amélioration des connaissances Limiter les pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu Limiter les apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration
	Paramètres phosphorés	Enjeu : amélioration des connaissances Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages
	Micropolluants	Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Améliorer les connaissances
	Zones humides	Réaliser des inventaires zones humides (3 communes orphelines : Lanhouarneau, Tréfléz et Saint Derrien) Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique - sur la morphologie Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	Objectif sur la pêche à pied : Passage en A du site de Keremma à l'échéance d'un SAGE Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DE L'ABER BENOIT



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable	Milieux aquatiques	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Production et distribution	(hors particuliers dans les domaines privés)			
	X	X	X		X	X	X

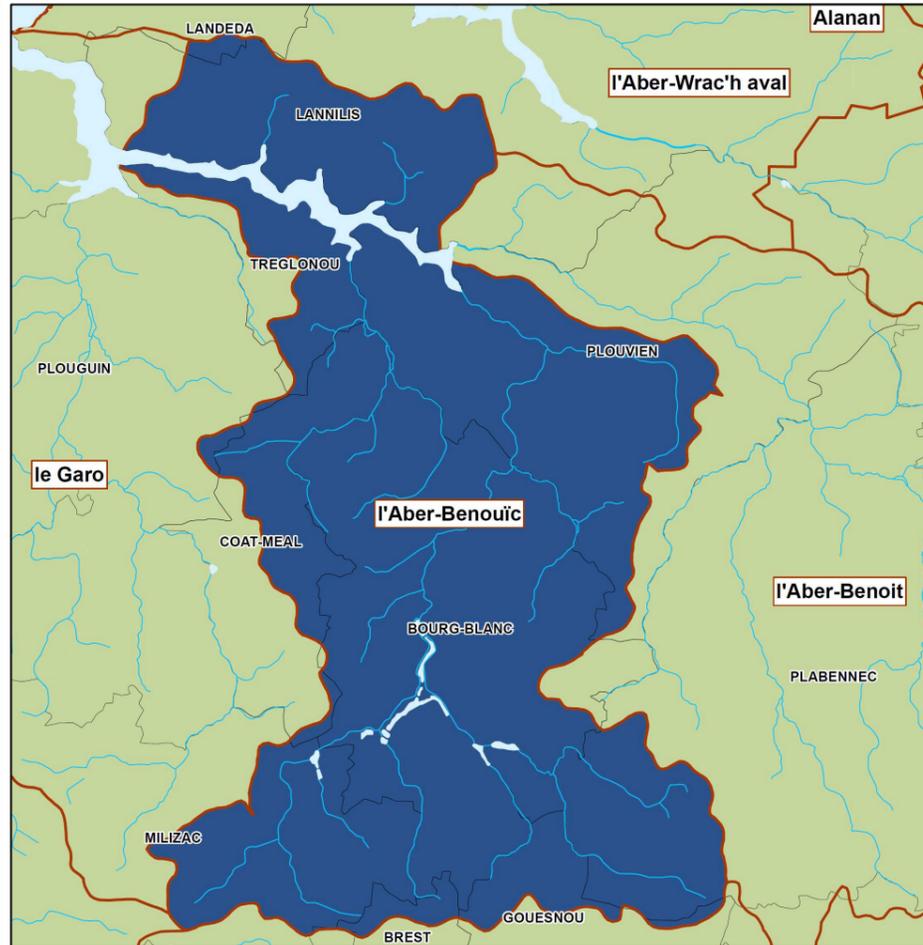
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux superficielles	<p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)</p>
	Paramètres phosphorés	Enjeu : maintien du bon état	
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages	
		Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu	
		Poursuivre le suivi	
	Zones humides	Actualiser les inventaires zones humides	
		Protéger et préserver les zones humides	
		Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau	
	Morphologie	Approfondir les connaissances :	
		- sur la continuité écologique	
		Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics	

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif conchyliculture : sur</p> <p>Passage en A des zones conchylicoles à l'aval à l'échéance de 2 SAGE</p>	<p>Actions sur l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » <p>Actions agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements bocagers - Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX PLUVIALES	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Éléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation
		Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable
		Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DE L'ABER BENOUC



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X		X	X	X

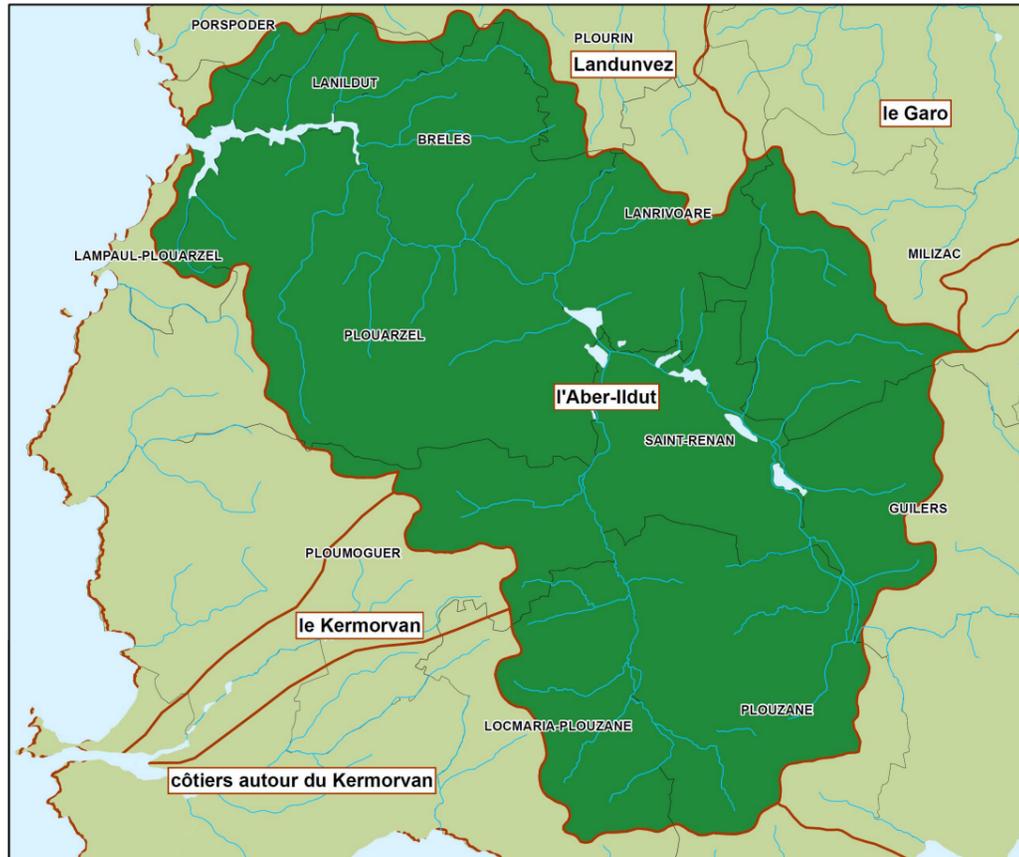
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux superficielles	<p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration</p>
	Paramètres phosphorés	Enjeu : atteinte du bon état	
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Améliorer les connaissances	
	Zones humides	Réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet) sur la CCPI et actualiser les inventaires sur le territoire de la CCPA Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau	
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics	

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif sur conchyliculture : Passage en A des zones conchylicoles à l'aval à l'échéance de 2 SAGE</p>	<p>Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants »</p> <p>Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...</p>
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX PLUVIALES	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DE L'ABER ILDUT



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable	Milieux aquatiques	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Production et distribution	(hors particuliers dans les domaines privés)			
	X	X	X	X		X	X

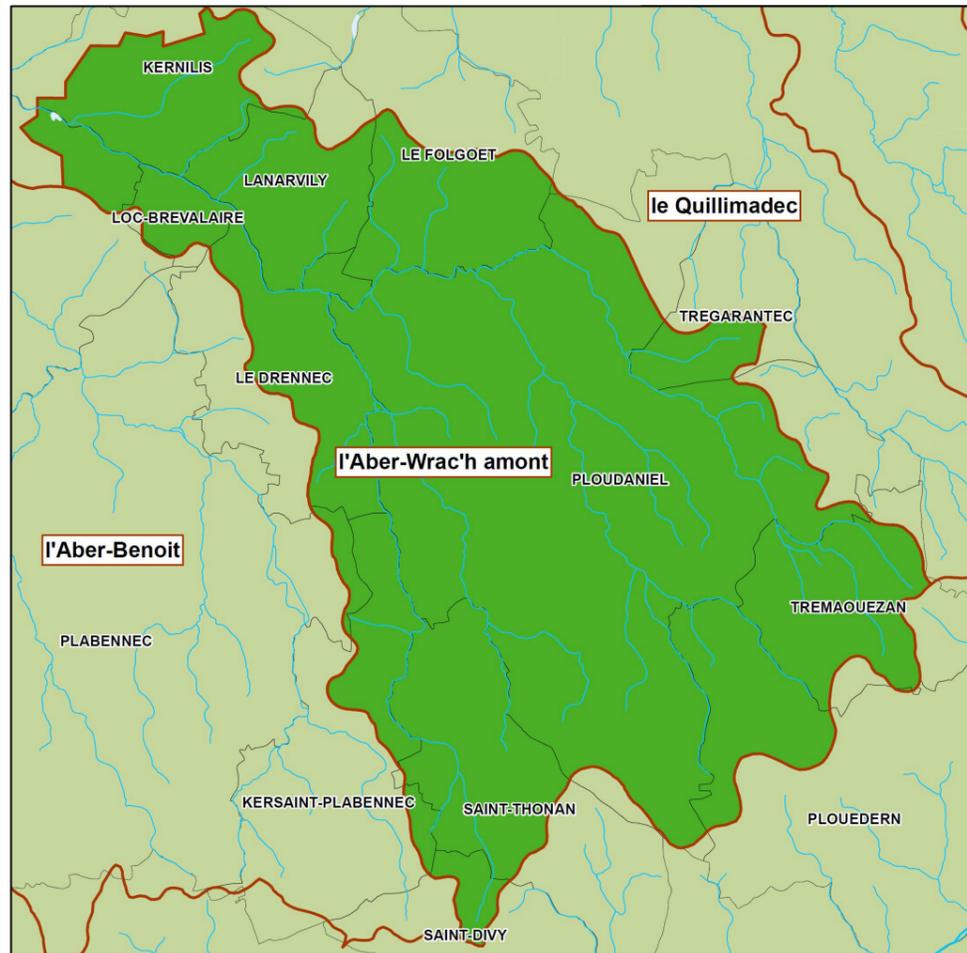
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	<p>Enjeu : atteinte du bon état des eaux superficielles et limitation du développement des cyanobactéries dans les plans d'eau</p> <p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)</p>
	Paramètres phosphorés	<p>Enjeu : maintien du bon état et limitation du développement des cyanobactéries dans les plans d'eau</p>
	Micropolluants	<p>Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages</p> <p>Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu</p> <p>Améliorer les connaissances</p>
	Zones humides	<p>Réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet)</p> <p>Protéger et préserver les zones humides</p> <p>Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau</p>
	Morphologie	<p>Approfondir les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la continuité écologique <p>Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics</p>

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015 et 90% des plages en bonne ou excellente qualité à l'échéance de 2 SAGE</p> <p>Actions sur l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » <p>Actions agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements bocagers - Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Développement des systèmes économes en eau
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	<p>Objectif ILP : 1,5 m³/j/km</p> <p>Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes</p> <p>En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental</p>

BASSIN VERSANT DE L'ABER WRAC'H AMONT



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X	X	X	X	X

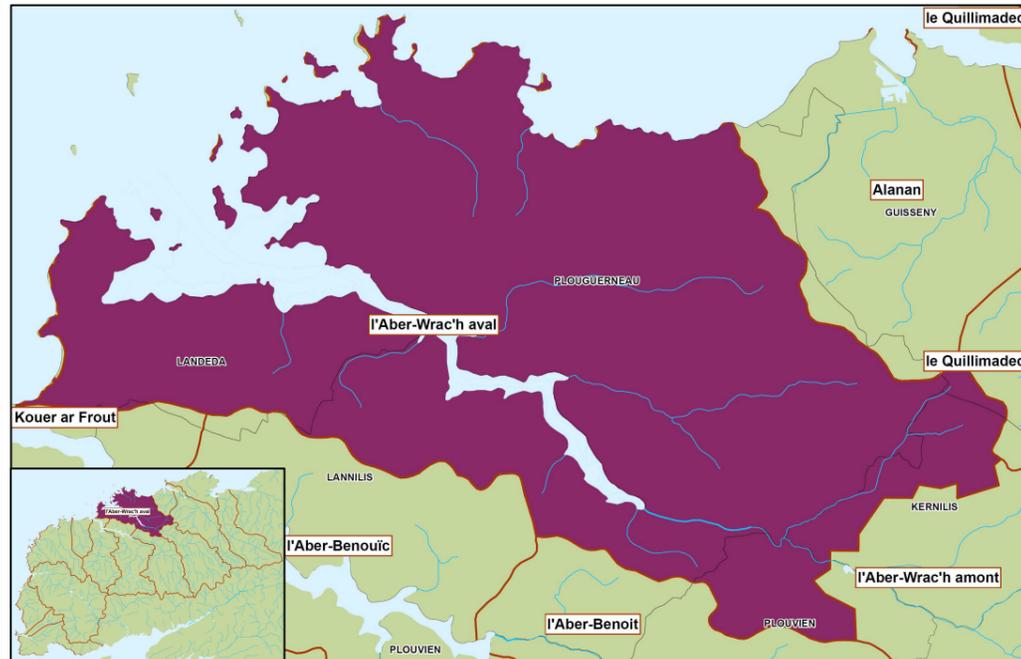
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	<p>Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et des eaux littorales et satisfaction de l'alimentation en eau potable</p> <p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration</p>
	Paramètres phosphorés	<p>Enjeu : atteinte du bon état</p>
	Micropolluants	<p>Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages</p> <p>Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu</p> <p>Poursuivre le suivi</p>
	Zones humides	<p>Actualiser les inventaires sur le territoire de la CCPA et réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet) pour les autres communes</p> <p>Protéger et préserver les zones humides</p> <p>Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau</p>
	Morphologie	<p>Approfondir les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la continuité écologique <p>Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics</p>

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif conchyliculture : sur Passage en A des zones conchylicoles à l'aval à l'échéance de 2 SAGE</p> <p>Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants »</p> <p>Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...</p>
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DE L'ABER WRAC'H AVAL



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X		X (sur le volet bactériologie mais pas nitrates)	X	X

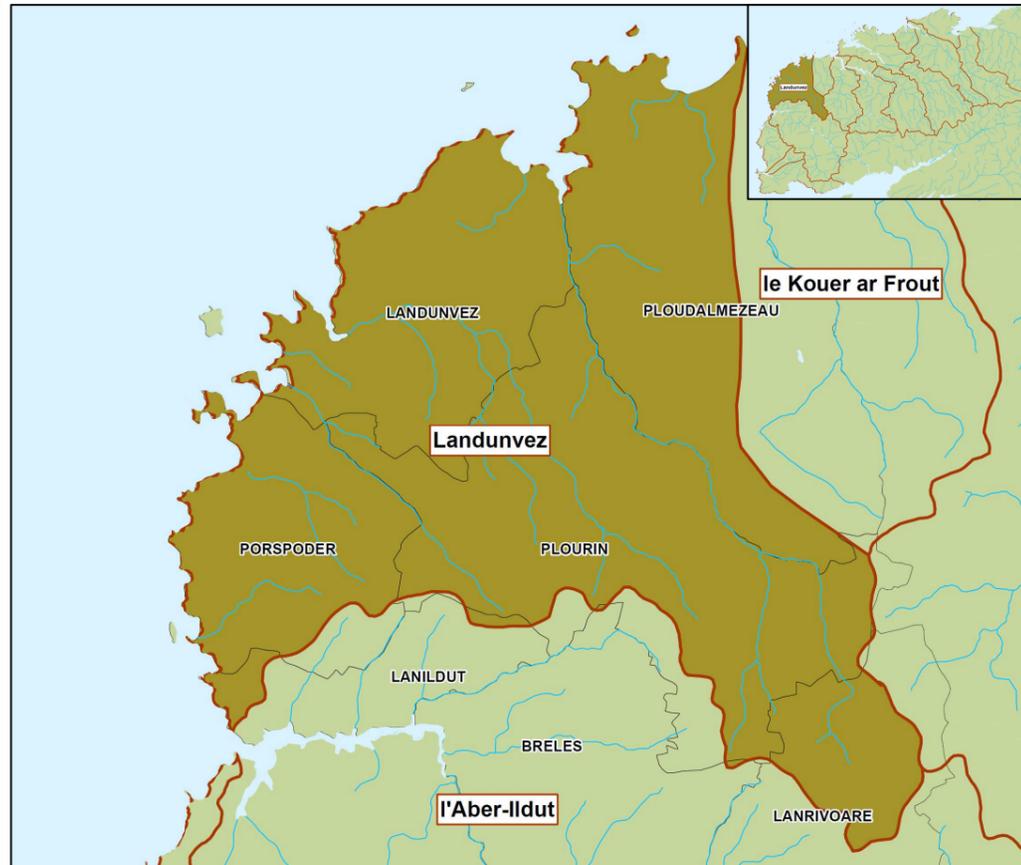
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et des eaux littorales Limites des pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu Limites des apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration
	Paramètres phosphorés	Enjeu : amélioration des connaissances
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Poursuivre le suivi
	Zones humides	Actualiser les inventaires sur le territoire de la CCPA et réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet) pour les autres communes Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique - sur la morphologie Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	Objectif sur conchyliculture : Passage en A des zones conchylicoles à l'aval à l'échéance de 2 SAGE Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015	Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DU LANDUNVEZ



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X			X	X

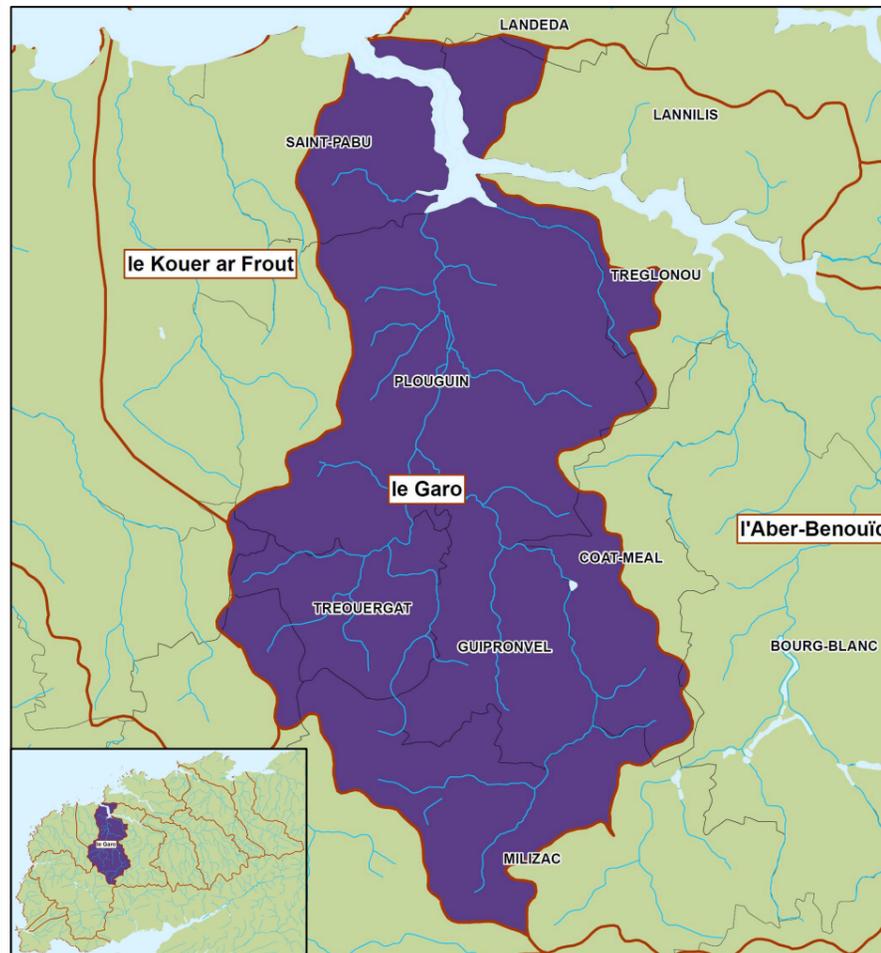
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et amélioration des connaissances	Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)
	Paramètres phosphorés	Enjeu : atteinte du bon état	
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Améliorer les connaissances	
	Zones humides	Actualiser les inventaires sur Porspoder et réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet) sur les autres communes, excepté Ploudalmézeau (inventaire déjà réalisé) Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau	
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique - sur la morphologie Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics	

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015 et 90% des plages en bonne ou excellent qualité à l'échéance de 2 SAGE	Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DU GARO



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X		X	X	X

FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles	Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles
	Paramètres phosphorés	Enjeu : maintien du bon état	Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages	
	Zones humides	Protéger et préserver les zones humides	
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique	

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	Objectif sur conchyliculture : Passage en A des zones conchylicoles à l'aval à l'échéance de 2 SAGE	Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants »
	Nutriments et micropolluants	Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015	Actions agricoles : - Aménagements bocagers - Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Développement des systèmes économes en eau
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	Objectif ILP : 1,5 m³/j/km Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes

BASSIN VERSANT DU KERLOUAN



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X			2 communes orphelines	X

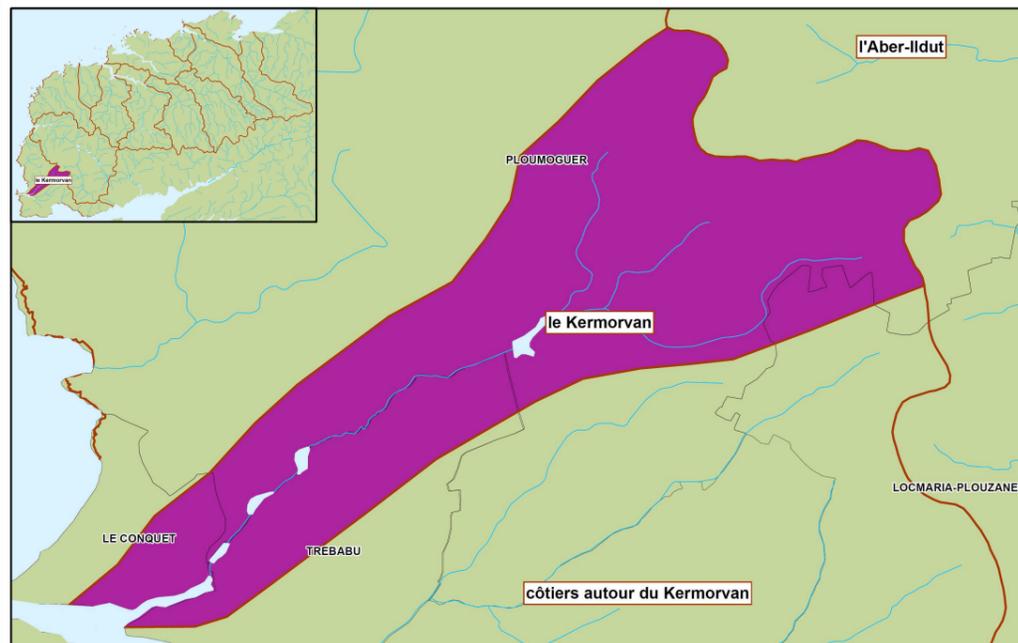
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	<p>Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et amélioration des connaissances</p> <p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)</p>
	Paramètres phosphorés	<p>Enjeu : amélioration des connaissances</p>
	Micropolluants	<p>Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages</p> <p>Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu</p> <p>Améliorer les connaissances</p>
	Zones humides	<p>Réaliser des inventaires zones humides (2 communes orphelines : Brignogan et Plouneour-Trez)</p> <p>Protéger et préserver les zones humides</p> <p>Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau</p>
	Morphologie	<p>Approfondir les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la continuité écologique - sur la morphologie <p>Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics</p>

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015 et 90% des plages en bonne ou excellent qualité à l'échéance de 2 SAGE</p> <p>Actions sur l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » <p>Actions agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements bocagers - Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Développement des systèmes économes en eau
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	<p>Objectif ILP : 1,5 m³/j/km</p> <p>Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes</p> <p>En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental</p>

BASSIN VERSANT DU KERMORVAN



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations- submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X		X	X	X

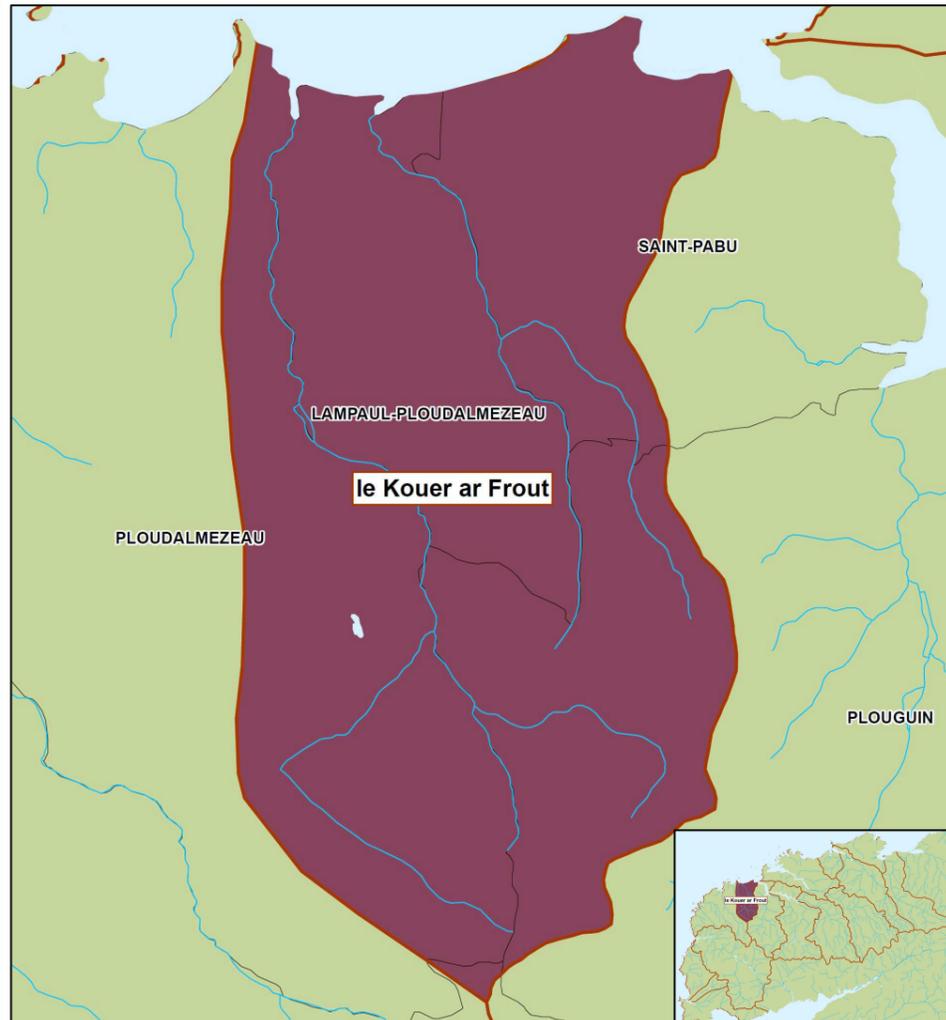
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	<p>Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et satisfaction de l'alimentation en eau potable</p> <p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration</p>
	Paramètres phosphorés	<p>Enjeu : amélioration des connaissances</p>
	Micropolluants	<p>Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages</p> <p>Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu</p> <p>Améliorer les connaissances</p>
	Zones humides	<p>Réaliser des inventaires zones humides (en cours ou en projet)</p> <p>Protéger et préserver les zones humides</p> <p>Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau</p>
	Morphologie	<p>Approfondir les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la continuité écologique - sur la morphologie <p>Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics</p>

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015</p> <p>Objectif sur la pêche à pied : Passage en A du site des blancs sablons à l'échéance d'un SAGE</p>	<p>Actions sur l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » <p>Actions agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DU KOUER AR FROUT



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X			X	X

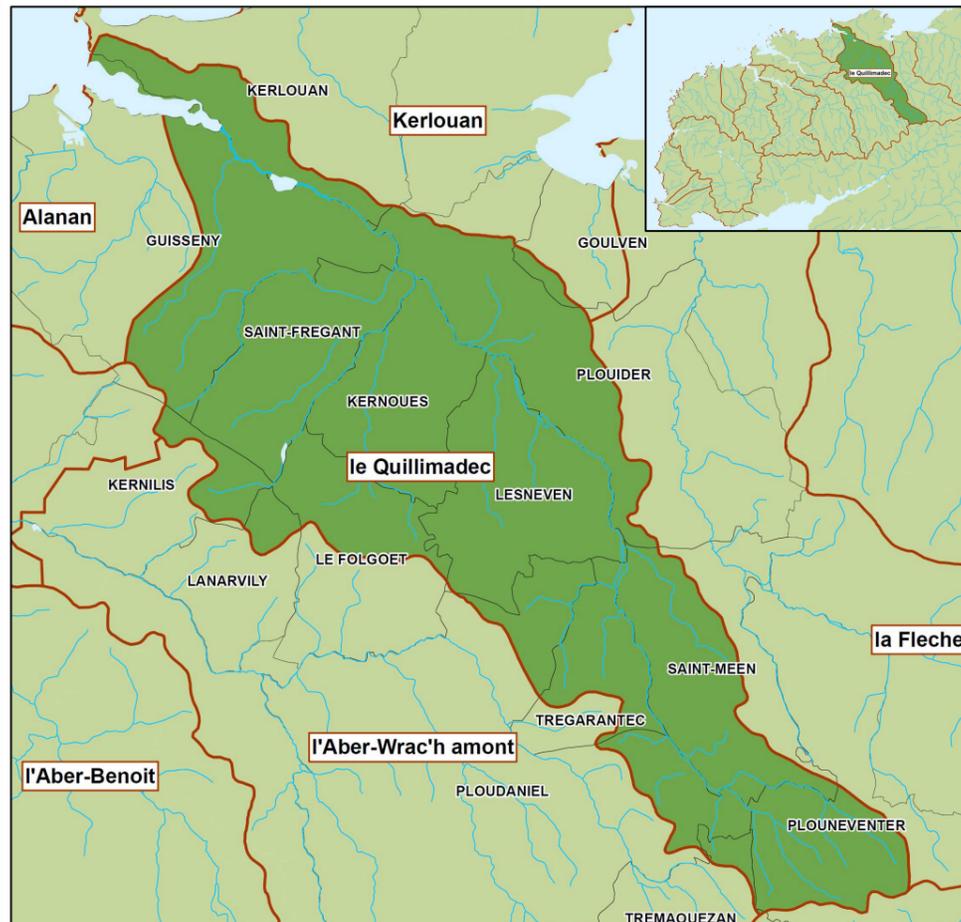
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et amélioration des connaissances	Limiter les pollutions d'origine agricole : Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques via l'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles Limiter les apports issus de l'assainissement (conformément aux exigences réglementaires)
	Paramètres phosphorés	Enjeu : atteinte du bon état	
	Micropolluants	Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages limiter les transferts des micropolluants vers le milieu Améliorer les connaissances	
	Zones humides	Inventaire déjà réalisé sur Ploudalmézeau (inventaire déjà réalisé). Actualiser les inventaires sur Saint-Pabu et Plouguin et réaliser un inventaire zones humides (en cours ou en projet) sur Lampaul-Ploudalmézeau Protéger et préserver les zones humides Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau	
	Morphologie	Approfondir les connaissances : - sur la continuité écologique - sur la morphologie Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics	

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015	Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants » Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux	

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

BASSIN VERSANT DU QUILLIMADEC



MAITRISE D'OUVRAGE EXISTANTES	Assainissement		Eau potable Production et distribution	Milieux aquatiques (hors particuliers dans les domaines privés)	Animation agricole - aménagement bocager	Inventaire de zones humides	Inondations-submersions marines
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif					
	X	X	X		X	X	X

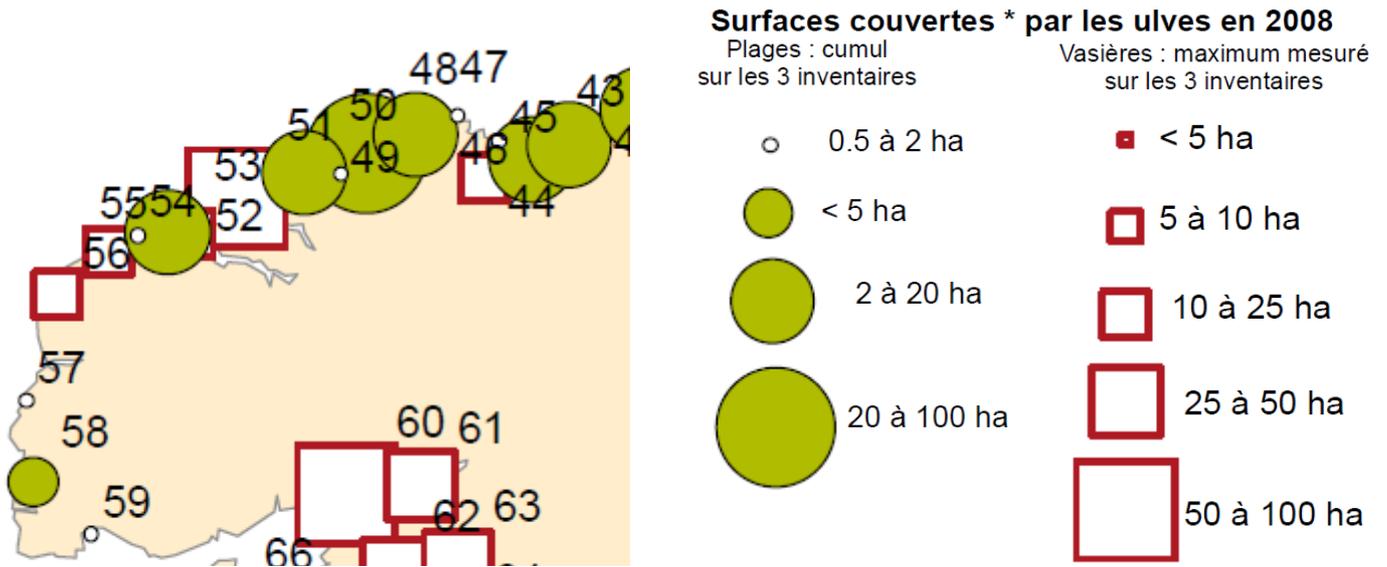
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	Paramètres azotés	<p>Enjeu : atteinte du bon état des eaux douces superficielles et des eaux littorales</p> <p>Limiter les pollutions d'origine agricole : Réduire davantage la pression azotée via un appui plus soutenu</p> <p>Limiter les apports issus de l'assainissement : -Amélioration de la collecte -Amélioration du traitement des stations d'épuration</p>
	Paramètres phosphorés	Enjeu : atteinte du bon état
	Micropolluants	<p>Réduire le recours aux pesticides pour les différents usages</p> <p>Limiter les transferts des micropolluants vers le milieu</p> <p>Poursuivre le suivi</p>
	Zones humides	<p>Inventaire déjà réalisé sur Trémaouézan et en cours de finalisation sur Trégarantec. Réaliser un inventaire zones humides (en cours ou en projet) sur le reste du bassin.</p> <p>Protéger et préserver les zones humides</p> <p>Restaurer les zones humides dégradées importantes pour la reconquête de la qualité de l'eau</p>
	Morphologie	<p>Approfondir les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la continuité écologique <p>Mettre en œuvre des actions en fonction des diagnostics</p>

SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	Paramètres microbiologiques	<p>Objectif sur la baignade : toutes les plages en qualité au moins suffisante en 2015</p> <p>Actions sur l'assainissement : - fiabilisation de la collecte et du transfert des effluents à la station - Réhabilitation des ANC « polluants »</p> <p>Actions agricoles : -Aménagements bocagers -Aménagements des abreuvements au cours d'eau, ...</p>
	Nutriments et micropolluants	Cf. fonctionnement des milieux

INONDATIONS ET GESTION DES EAUX PLUVIALES	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain	Réalisation des zonages communaux, de schémas directeurs d'assainissement pluvial et mise en cohérence à l'échelle du bassin
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu rural	Eléments du bocage : Cf. fonctionnement des milieux

SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	Réduire les consommations individuelles	Programme de sensibilisation Développement des systèmes économes en eau
	Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable	Réalisation de schémas d'alimentation en eau potable Objectif ILP : 1,5 m³/j/km
	Sécuriser l'alimentation en eau potable en cohérence avec le schéma départemental	Assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources existantes
	Rouvrir/rechercher de captages pour diversifier les ressources existantes, en cohérence avec le schéma départemental	En fonction des opportunités, contraintes, besoins de la collectivité et en cohérence avec le schéma départemental

ANNEXE : SITES D'ÉCHOUAGE D'ULVES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE IDENTIFIÉS DANS LE SDAGE LOIRE BRETAGNE 2010-2015



* Surface totale couverte = surface rieu + surface équi 100
 Inventaire réalisés en mai, juillet, septembre

43 Keremma
 44 Goulven
 45 Plouneour
 46 Brignogan
 47 Kerlouan

48 Guissény
 49 Vougot
 50 Mogueran/Corejou
 51 Aber Wrac'h

52 Aber Benoît
 53 Coulouarn
 54 Tréompan
 55 Portsall

56 Argenton
 57 Porspaul
 58 Illien
 59 Trez-Hir